



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7505^e séance

Mardi 18 août 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Lamék
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Organisations régionales et défis contemporains en matière de sécurité mondiale

Lettre datée du 5 août, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/599)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Organisations régionales et défis contemporains en matière de sécurité mondiale

Lettre datée du 5 août 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/599)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arménie, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de la Géorgie, d'Haïti, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Koweït, du Maroc, des Pays-Bas, du Pakistan, du Panama, de la Pologne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de la Suède, de la Turquie, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nick Westcott, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, et M. Adonia Ayebare, Conseiller au Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/599, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 août 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de réflexion sur le thème à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion de débattre des organisations régionales et des défis contemporains en matière de sécurité mondiale. Je remercie l'Ambassadrice Ogwu pour l'initiative qu'a prise le Nigéria d'organiser ce très important débat.

J'ai toujours accordé de l'importance à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, qui ont gagné en influence ces dernières années. Aujourd'hui, je vais axer mon propos sur la manière de renforcer les partenariats afin que nous puissions améliorer notre action collective face aux menaces en constante mutation. Mon message est simple : l'ONU partage de plus en plus la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité avec les organisations régionales. Nous devons tout mettre en œuvre pour aider à régler les problèmes régionaux et associer les États concernés aux solutions. Dans le même temps, les organisations régionales doivent contribuer aux efforts de paix et de sécurité de l'ONU. Nous comptons sur elles pour exercer des pressions politiques et mettre à disposition leurs capacités civiles et militaires.

Les membres du Conseil de sécurité sont parfaitement conscients de la nature changeante des conflits. Le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent déstabilisent des régions déjà fragiles. Les enjeux sont élevés, quelle que soit l'action entreprise. L'urbanisation, le chômage et les mouvements de population, notamment les déplacements massifs, connaissent une hausse spectaculaire. Les avancées technologiques dans la conduite de la guerre, y compris les cybermenaces, font peser de graves dangers sur les civils. Dans ce contexte sécuritaire en pleine évolution, l'ONU intervient dans des environnements fragiles et éloignés où il n'y a guère de paix à maintenir. Le Conseil de sécurité a confié à juste titre un mandat ambitieux à nos Casques bleus en matière de protection des civils, mais trop souvent, nous n'avons pas l'équipement, les ressources et la formation appropriés pour nous acquitter de cette mission qui a pour but de sauver des vies.

Pour pallier ce manque, j'ai commandité l'année dernière une nouvelle étude sur les opérations de paix. J'analyse actuellement le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir A/2015/446). Nous sommes en train de déterminer quelles sont les recommandations que nous pouvons mettre en œuvre immédiatement et celles qui nécessiteront une action de la part des organes délibérants, des États Membres et des partenaires. Le Groupe de haut niveau appelle à un renforcement du partenariat mondial et régional pour faire en sorte que le Conseil puisse s'appuyer sur un réseau d'acteurs plus résilient et plus compétent. Ces dernières années, nous avons vu comment la coopération concrète entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne a contribué à obtenir de meilleurs résultats en Afrique. Nous devons

à présent faire fond sur cette coopération trilatérale et stimuler notre capacité collective de gérer, planifier et mener les opérations de paix.

Nous devons également être ouverts à différentes formes de collaboration avec d'autres organisations, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation du Traité de sécurité collective, la Ligue des États arabes, l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Groupe de haut niveau recommande que nous approfondissions les partenariats stratégiques entre l'ONU et l'Union africaine. Je suis totalement d'accord. Près des deux tiers de nos opérations de paix et quasiment 90 % de nos personnels en uniforme sont déployés en Afrique.

Je félicite l'Union africaine et les communautés économiques régionales et autres mécanismes régionaux d'avoir considérablement renforcé leurs capacités et réagi rapidement face aux nouvelles crises. Au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, l'Union africaine a déployé des opérations robustes dans des théâtres complexes. Le travail dangereux qui est réalisé s'accompagne d'un coût élevé. Je rends honneur au courage des membres des contingents de l'Union africaine qui ont perdu la vie au service de la paix. Le meilleur hommage qu'on puisse leur rendre est de rétablir durablement la sécurité là où ils étaient déployés.

Le rapport appelle à un appui plus important aux opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Les experts recommandent que l'ONU habilite les organisations régionales à partager le fardeau, conformément à la Charte des Nations Unies. Vers la fin, j'y attire l'attention sur l'appel du Groupe à un financement plus prévisible, y compris par l'utilisation des contributions statutaires des États Membres de l'ONU.

Il y a d'autres formes d'appui importantes. Nous apportons notre aide par les processus de planification, les dispositifs d'appui logistique, les fonds d'affectation spéciale gérés par les Nations Unies, et en donnant accès au savoir-faire, aux systèmes, au matériel et aux services des Nations Unies. Le large appui apporté par l'ONU à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest comprend également une coopération politique, difficile à quantifier mais pourtant des plus précieuses.

Renforcer la prévention des conflits et la médiation permet de sauver des vies. Nos efforts

conjoints ont permis de faire nettement la différence en atténuant les tensions et en appuyant la transition au Burkina Faso, en encourageant le dialogue politique en amont des élections en Guinée, en résolvant la crise électorale au Kenya et en mettant fin à l'impasse politique à Madagascar par l'intermédiaire d'une feuille de route de la Communauté de développement de l'Afrique australe, entre autres engagements. Investir dans la prévention nous épargnera les coûts humains et financiers beaucoup plus élevés d'une crise. Les dirigeants doivent reconnaître que la paix a pour effet d'empêcher les tragédies humanitaires et de stimuler le développement économique. Nous devons avoir des attentes élevées pour les pays concernés et les aider à se stabiliser durablement.

Nos partenariats ont été porteurs de précieux enseignements. Nous avons appris à gérer les transitions entre opérations régionales et missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons fourni un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie, la plus grande opération de paix de l'Union africaine. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine renforce actuellement son impact. Nous devons maintenant optimiser encore notre collaboration. Nous devons continuer de travailler de concert pour l'harmonisation des normes. Cela permettra d'améliorer la transition entre les opérations de l'Union africaine et les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Une coordination et une consultation plus systématiques autour des politiques à suivre, des orientations et des normes de formation permettraient d'assurer la cohérence entre l'ensemble des étapes, depuis la planification jusqu'au retrait des opérations. Les droits de l'homme doivent toujours être une considération primordiale.

Le Groupe souligne à juste titre la primauté de la Charte des Nations Unies et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire. L'appui apporté par les Nations Unies aux partenaires régionaux est subordonné au respect des normes et règles des Nations Unies, y compris la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte d'un appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, les normes les plus élevées de conduite et de discipline, les règles et règlements financiers des Nations Unies, ainsi que les autres procédures arrêtées par les organes délibérants. Nous sommes tous comptables de ce que nous faisons et de la manière dont nous le faisons. Nous sommes

responsables, en dernière analyse, vis-à-vis des peuples que nous servons.

Nous avons réussi à renforcer nos partenariats de façon spectaculaire. Nous en sommes venus à compter les uns sur les autres dans les périodes critiques. Nous continuerons de poursuivre les progrès. L'ONU et les organisations régionales s'efforcent d'aborder les défis d'aujourd'hui dans une démarche commune. Nos vues peuvent diverger, parfois, mais tant que nous sommes attachés à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme, nous maintiendrons le cap vers un avenir plus sûr.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative prise par le Nigéria d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur les organisations régionales et les défis contemporains en matière de sécurité mondiale. Je remercie de sa présence à la présente séance le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dont j'ai écouté avec attention l'exposé.

L'Organisation des Nations Unies est au cœur du mécanisme international de sécurité collective. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La paix et le développement sont les mots d'ordre de notre temps, mais notre monde n'est pas encore en paix. Les troubles régionaux, le terrorisme, les grandes épidémies, les catastrophes naturelles et d'autres questions de sécurité non traditionnelles continuent de surgir. Tous les pays deviennent de plus en plus interdépendants et ont un destin commun.

La Chine appuie les efforts que font l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour approfondir leur coopération conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies en consolidant et renforçant le mécanisme international de sécurité collective, dans un effort de maintien conjoint de la paix et de la sécurité internationales. J'aimerais à cet égard mettre trois points en exergue.

Premièrement, nous devons nous reposer et fonder notre action sur la Charte des Nations Unies. L'ONU doit encourager et appuyer les organisations régionales dans le règlement des conflits par le dialogue, la consultation, les missions de bons offices et la médiation, dans l'aplanissement des divergences par des moyens

pacifiques, et dans la contribution qu'elles apportent à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. L'action des organisations régionales concernées doit se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes de respect de la souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale des États.

Deuxièmement, nous devons mettre à contribution nos points forts respectifs afin de renforcer la complémentarité et la coordination. La Chine appuie les organisations régionales qui s'emploient à exploiter pleinement leur expérience et leurs atouts propres en matière de savoir-faire régional, historique et culturel en jouant le rôle sans équivalent qui est le leur dans le règlement des conflits régionaux. Dans le cadre de leur coopération, les organisations régionales et l'ONU doivent mettre à profit leurs points forts respectifs en complément et à l'appui de leurs efforts respectifs. Les organisations régionales doivent renforcer le contact et la coopération entre elles, faire fond sur l'expérience les unes des autres et apprendre les unes des autres. La Chine apprécie les efforts que font les organisations régionales, comme l'Union africaine (UA), pour régler les problèmes des foyers de tensions régionaux par leurs bons offices et par des moyens pacifiques. Nous espérons que l'ONU apportera davantage d'assistance aux organisations régionales pertinentes et soutiendra leur son rôle important de maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Troisièmement, nous devons continuer de coopérer à la recherche de situations mutuellement avantageuses et au développement commun. Tous les pays doivent adopter une nouvelle démarche concernant les solutions mutuellement avantageuses et, en cherchant notre propre intérêt, nous devons également prendre en considération les intérêts des autres et promouvoir le développement commun, tout en nous employant au nôtre. Ils doivent maintenir une conception de la sécurité conjointe, intégrée, en coopération et à long terme; , prendre pleinement en compte l'histoire et la réalité des problèmes régionaux pertinents; et élaborer des politiques globales visant à instaurer la sécurité au moyen de la coopération, mettant sur un pied d'égalité le développement et la sécurité, et encourageant la soutenabilité via le développement durable.

L'Union africaine, en sa qualité d'organisation régionale la plus grande et la plus représentative, joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales. La Chine a

toujours pris une part active et constructive à la paix et à la sécurité de l'Afrique. En juillet 2012, la Chine a présenté, à la cinquième conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine, une initiative visant à développer le partenariat entre l'Afrique et la Chine en matière de sécurité et de coopération, en vue de renforcer les capacités de l'Union africaine dans les domaines de la sécurité et de la consolidation de la paix et d'améliorer ses opérations de maintien de la paix, ainsi que de lutter contre le terrorisme et la piraterie. Cette initiative couvre l'appui financier de la Chine à l'Union africaine pour ses opérations de maintien de la paix et ses forces militaires conventionnelles. Elle porte également sur le renforcement de la formation des responsables et des soldats de l'Union africaine chargés de la paix et de la sécurité. Grâce aux efforts déployés ces trois dernières années par les deux parties, la mise en œuvre de cette initiative a enregistré des progrès. La Chine a fourni un appui constructif à la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi qu'à d'autres activités, et a formé un grand nombre de soldats de la paix pour les pays africains. Cette année, le Forum tiendra sa sixième réunion sur le thème « Paix et sécurité ».

De concert avec l'Afrique, la Chine est prête à saisir l'occasion d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative du partenariat de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité, afin de faciliter le règlement politique des questions urgentes et de promouvoir ensemble la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain. La Chine attache une grande importance au rôle considérable joué par les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir et régler les conflits, faciliter la reconstruction après un conflit et réagir face à des menaces sécuritaires non traditionnelles. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de créer un avenir plus sûr et plus radieux pour tous.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie très sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son exposé très utile, ainsi que la présidence du Conseil de sécurité pour l'organisation de cette importante séance.

Aujourd'hui, le monde est confronté à de grands défis et connaît de profondes transformations, tant pour ce qui est de la structure du système international que du concept de sécurité régionale et internationale et des politiques relatives aux relations régionales et

internationales. L'instabilité qui règne actuellement dans certaines régions a considérablement modifié la nature des menaces posées à notre sécurité. Les groupes terroristes, par exemple, profitent du désordre et de l'instabilité pour devenir des groupes mondiaux qui menacent toutes les régions sans exception. La mondialisation croissante et les progrès technologiques se sont également conjugués pour créer des menaces complexes et interdépendantes qui dépassent le territoire d'un État ou d'une région donnée – telles les cybermenaces qui pèsent sur la sécurité mondiale à moins que nous ne nous attachions ensemble à y remédier en recourant à des méthodes créatives.

Ainsi donc, le concept de sécurité a globalement changé. Il n'est plus, comme il l'était autrefois, lié uniquement à la sécurité militaire ou de l'État. Il ne suffit donc plus de se concentrer uniquement sur la sécurité régionale, car celle-ci est également en rapport avec des questions d'ordre politique, économique et développemental qui exigent une approche globale et une interdépendance de la part des organisations régionales et internationales, telle l'ONU. À cette fin, des efforts sont à faire à tous les niveaux en vue de définir des stratégies claires et de décider de la voie à suivre pour faire face aux menaces qui règnent actuellement sur la paix et la sécurité internationales.

La coopération entre les organisations régionales et internationales est devenue une condition préalable importante face à toutes sortes de défis, qu'ils soient régionaux ou internationaux. Dans ce contexte, certaines organisations – telles la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Union africaine, et nombre d'autres organisations en Asie et en Amérique latine – constituent des modèles très utiles à suivre pour instaurer ensemble la sécurité régionale. La Ligue des États arabes est également l'une des organisations régionales qui fait office de forum politique important pour le règlement des conflits et le lancement d'efforts de médiation et de processus politiques. L'Union européenne joue elle aussi un rôle extrêmement efficace de médiation et d'intervention face aux crises qui surviennent dans diverses zones géographiques, notamment le Moyen-Orient et l'Afrique. L'Union africaine, elle aussi, fait face à de graves menaces sécuritaires sur le continent africain.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, a été très importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en permettant

d'alléger le fardeau de l'ONU et de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de la coopération sous-régionale face aux menaces terroristes qui sont généralisées dans certaines régions. Cette coopération s'est avérée utile, en particulier dans les cas du bassin du lac Tchad et du Bénin, et s'agissant de la lutte contre les groupes terroristes associés à Boko Haram. Le recours à des forces multinationales et une bonne coopération militaire sont également fort utiles face aux menaces posées par ce groupe terroriste et par d'autres.

Les organisations régionales sont en meilleure position dans leurs propres zones géographiques et disposent également de réseaux solides ayant de grandes connaissances de leurs régions respectives. La proximité géographique permet également à ces organisations de répondre plus rapidement aux besoins de leurs régions et de déterminer, en tant que partenaires plus actifs, les causes des diverses crises et les solutions à y apporter. Par ailleurs, beaucoup d'organisations régionales ne disposent toujours pas des importantes capacités stratégiques et exécutives nécessaires pour faire face aux menaces sécuritaires, plus particulièrement le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée. Elles doivent avoir les outils et les moyens adéquats pour mener une diplomatie préventive et être en mesure de sonner l'alarme sans tarder afin de prévenir et de régler les conflits rapidement.

À cet égard, l'ONU peut jouer un rôle très important en appuyant les organisations régionales, qui ont un rôle indispensable à jouer dans de nombreuses situations de conflit. Nous tenons à souligner le rôle important de l'Organisation et de la Charte des Nations Unies face aux menaces internationales posées à la sécurité. L'ONU doit assumer son rôle de coordination régionale et internationale avec les organisations sous-régionales et les organisations de la société civile. Elle a donc la responsabilité non négligeable de mettre en place les partenariats nécessaires et de fournir aux organisations régionales les moyens de réagir vite et de manière adéquate face aux menaces sécuritaires et de s'adapter de la meilleure façon possible aux divers changements et aux transformations géopolitiques. À cet égard, nous voudrions proposer la mise en place entre l'ONU et les organisations régionales d'un mécanisme permanent de coopération qui se réunirait périodiquement afin de promouvoir la coopération entre ces organisations, d'élargir le dialogue et les échanges sur les enseignements tirés et de parvenir à un consensus sur

les différentes façons de traiter des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Secrétariat examineront cette question.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance du rôle des organisations régionales pour deux raisons principales. D'abord, au niveau régional, la coopération entre les pays d'une région donnée qui sont membres des mêmes organisations aurait un effet positif sur la paix dans la région entière. Ensuite, les organisations régionales qui affrontent des problèmes de sécurité font partie de la structure mondiale de sécurité qui repose maintenant sur les efforts de ces organisations, aussi bien que des organisations internationales. Si les régions sont la source de nombreuses menaces à la sécurité, elles sont aussi capables de fournir des solutions aux menaces qui pourraient avoir des répercussions extrêmement dangereuses aux niveaux national et international à moins de les neutraliser.

Je voudrais aussi souligner qu'en comblant les lacunes entre les organisations régionales et l'ONU on augmente les chances de réussir à faire face aux crises mondiales, à un moment où ces organisations ont besoin de recevoir l'appui nécessaire pour compléter le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela fait du lien entre sécurité régionale et sécurité mondiale une relation complémentaire et interdépendante.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier de son exposé le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Nous prenons note du rôle clé des Nations Unies s'agissant de créer une structure fiable, juste et efficace des relations internationales où le Conseil de sécurité porte la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Fédération de Russie a constamment appelé à instaurer et améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales sur un large éventail de questions, sur la base de la Charte des Nations Unies – et, en particulier, du Chapitre VIII.

Concernant les activités conjointes visant à maintenir la paix et la sécurité internationales qui relèvent du Conseil de sécurité, nous jugeons d'importance critique d'obtenir que le Conseil de sécurité approuve et contrôle les opérations régionales et menées par une coalition qui prévoient le recours à la force. C'est seulement le respect des décisions du Conseil de sécurité qui peut faire attribuer l'indispensable légitimité internationale à l'utilisation

du mécanisme des sanctions. Il faut aussi noter que, dans le contexte des nouvelles menaces et nouveaux défis, cette coopération est de la plus haute importance dans des domaines comme le contre-terrorisme, le trafic de drogues, la criminalité organisée, la prolifération des armes de destruction massive et la circulation illégales des armes légères et de petit calibre.

Nous n'avons cessé de soutenir la mise en place d'une coopération planifiée entre l'ONU, l'Union africaine et les pays africains vulnérables aux crises. Bien que nous parlions en premier lieu de l'Union africaine, d'autres organisations régionales et sous-régionales, qui d'ordinaire comprennent mieux le caractère spécifique des problèmes locaux, sont aussi d'extrême importance. Nous nous félicitons de la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer encore le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, de manière à résoudre plus efficacement les problèmes de paix et de sécurité en Afrique – aussi bien qu'à mieux affronter les crises sur toute la planète.

À cet égard, nous notons les efforts de l'ONU et de l'Union africaine pour stabiliser la situation au Darfour, en Somalie, en République centrafricaine, au Sahel, au Mali et dans les conflits intersoudanais. Non moins importante est la coordination des actions visant à prévenir les conflits au Soudan du Sud. Dans le même temps, nous applaudissons à la coopération réussie entre l'Union africaine et des organisations sous-régionales – comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Commission du bassin du lac Tchad, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe – aux fins de neutraliser les menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité sur le continent africain.

Nous sommes profondément préoccupés par les activités en cours du groupe armé Boko Haram dans plusieurs pays. Nous saluons les efforts des partenaires régionaux d'Abuja pour aider à contrer la menace que ce groupe fait peser sur la sécurité des États de l'Afrique de l'Ouest et des pays du golfe de Guinée – étant entendu que toute assistance internationale ne peut être fournie qu'avec l'assentiment des autorités nigérianes.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes offre de grandes possibilités. Nous croyons voir de solides promesses d'élargir les contacts entre l'ONU et des structures régionales à la croissance dynamique, comme la Communauté des États de l'Amérique latine

et des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des Caraïbes.

L'une des priorités de la Russie est la coopération entre l'ONU, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui consolident leur position politique dans le monde et renforcent les structures régionales et internationales de sécurité. Nous voyons dans l'Organisation du Traité de sécurité collective une structure polyvalente, capable de répondre à un large éventail de problèmes et menaces d'aujourd'hui auxquels ses États membres pourraient faire face. À cet égard, nous voyons des promesses d'approfondissement de la coopération entre l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. Dans le cadre de l'Organisation du Traité de sécurité collective, on travaille intensément à créer ses propres capacités de maintien de la paix, notamment à la coopération avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, l'Organisation du Traité de sécurité collective assiste les activités internationales de reconstruction après le conflit en Afghanistan, aussi bien que d'arrêt à la menace liée aux drogues en provenance de ce pays.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération joue un rôle important s'agissant d'assurer la sécurité et la stabilité dans la région de l'Eurasie. Nous notons que cette organisation est devenue à juste titre l'une des pierres d'angle de la sécurité régionale sous tous ses aspects. Ses activités portent sur le contre-terrorisme et l'opposition à l'extrémisme. À cet égard, nous avons vu les résultats positifs de leurs structures régionales de lutte contre le terrorisme. Des progrès ont aussi été réalisés dans la coopération en matière de non-prolifération des armes de destruction massive et de sécurité de l'information.

Particulièrement importantes pour le continent européen sont les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe : c'est une organisation qui complète les efforts des Nations Unies pour tout ce qui regarde ses propres activités et dans le cadre de son mandat, créant des mécanismes qui font l'accord dans toute la région. Le 1^{er} août, nous avons marqué le quarantième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence de 1975 sur la sécurité et la coopération en Europe, l'une des structures sécuritaires les plus modernes au monde. Nous sommes pleinement acquis aux principes d'Helsinki régissant les relations entre États, leurs liens et les obligations réciproques entre

la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous appelons tous les États membres à suivre la lettre et l'esprit de ces principes.

L'histoire a montré que la politique des deux poids deux mesures et une approche sélective tendant à renforcer la sécurité de l'un en sapant la sécurité de l'autre, aussi bien que les interventions dans les affaires entre États, accroissent les menaces à la sécurité pour l'ensemble de la région. Malheureusement, depuis un an – comme la crise ukrainienne le montre clairement –, nous assistons à une crise de la sécurité européenne. Il faut continuer de rechercher des solutions à cette situation. Nous croyons que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe doit refuser l'affrontement et reprendre le débat dans un esprit constructif. C'est le seul moyen de trouver des solutions aux problèmes accumulés et de prendre des mesures propres à assurer le principe de l'indivisibilité de la sécurité. Nous espérons que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe reprendra la discussion sur l'idée de créer un espace unifié – politico-militaire, humanitaire et économique – allant de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, y compris les processus d'intégration, c'est-à-dire l'intégration aux fins d'intégrations.

Nous appuyons pleinement les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant à faciliter le règlement du conflit en Ukraine et nous saluons le très important travail de la Mission spéciale d'observation s'agissant de suivre la situation sur le terrain. Mais le dialogue actif et productif poursuivi dans le cadre du Groupe de contact et de son sous-groupe de travail revêt une importance capitale en vue d'une application rapide de toutes les dispositions de l'ensemble de mesures concourant à la mise en oeuvre de l'Accord de Minsk, récemment dans l'impasse. Bien évidemment, sans progrès dans l'application des dispositions politiques des accords de Minsk et sans dialogue direct entre Kiev, Lougansk et Donetsk, il ne peut y avoir de règlement final ni de désescalade durable.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de nous avoir réunis aujourd'hui pour discuter de la contribution des organisations régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie également le Secrétaire général pour l'exposé qu'il a fait au début de la séance.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Comme notre collègue jordanien vient de le dire il y a quelques minutes, les organisations régionales et sous-régionales ont l'avantage de la proximité géographique, et peuvent donc réagir beaucoup plus rapidement face à l'évolution de la situation sur le terrain. Elles disposent de connaissances et d'informations plus détaillées des causes, des facteurs et des acteurs d'une crise, et, en tant que voisins, elles ont un intérêt direct à empêcher le débordement d'une crise. L'ONU et les organisations régionales et sous-régionales auraient beaucoup à gagner en mettant en place une meilleure complémentarité et en utilisant leurs avantages et leurs capacités relatifs en vue de désamorcer des crises, de négocier des solutions pacifiques et de contrer des menaces transfrontalières.

Je voudrais aujourd'hui parler de trois organisations régionales dont mon pays est membre, à savoir l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, et de leur coopération avec l'ONU.

Après les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, les gouvernements européens, résolus à prévenir une nouvelle guerre aussi tragique, ont décidé de faire en sorte qu'une guerre entre les rivaux historiques devienne non seulement impensable, mais matériellement impossible. Des transformations successives ont permis de faire de l'Union européenne le point d'ancrage de la paix et de la sécurité sur le continent, dont le principe de solidarité sous-jacent s'applique aussi bien en son sein qu'au-delà de ses frontières, notamment grâce à un partenariat stratégique global avec l'ONU qui a été reconnu dans la déclaration présidentielle S/PRST/2014/4 adoptée l'année dernière sur la question, alors que la Lituanie présidait le Conseil.

Sur le plan politique, l'attachement de l'Union européenne à la prévention et à la médiation se manifeste dans son appui sans faille aux équipes de réserve d'experts en médiation et son implication directe dans les processus de médiation, comme ceux qui ont permis d'aboutir à un accord historique entre Pristina et Belgrade en 2013, et plus récemment à l'aboutissement des négociations entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran.

Étant le plus grand donateur en matière d'aide humanitaire et au développement à travers le monde, l'Union européenne coopère avec l'ONU dans toutes les grandes zones de conflit et d'après-conflit, que ce soit

en Syrie, en Libye, au Soudan du Sud, en Ukraine, en République centrafricaine, au Yémen ou en Afghanistan. L'Union européenne se trouve en première ligne des efforts internationaux déployés sous l'égide de l'ONU dans l'action contre l'Ebola, dont le Conseil a discuté la semaine dernière. L'Union européenne et ses États membres ont alloué 1,2 milliard d'euros à des projets d'aide humanitaire, de relèvement et de recherche dans les pays touchés, y compris en appui à la mission médicale de l'Union africaine en Afrique de l'Ouest. Les institutions de l'Union européenne et ses États membres ont consacré près de 3,7 milliards d'euros rien que pour faire face à la crise humanitaire sans précédent en Syrie.

La nature globale et synergique des partenariats entre l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine est visible en Somalie, au Mali, en République centrafricaine et ailleurs, et va de la gestion des frontières et de la réforme du secteur de la sécurité au renforcement des capacités, à la reconstruction après un conflit et à la réconciliation.

Au Mali, une mission de formation de l'Union européenne (EUTM) et la mission civile EUCAP Sahel Mali contribuent activement à la réforme du secteur de sécurité du pays. La Lituanie fournit depuis longtemps des effectifs à l'EUTM Mali et est résolue à continuer d'y participer. Une coopération étroite entre l'ONU, l'Union européenne et de l'Union africaine est également solide en Somalie, avec, entre autres, l'opération Atalante, à laquelle la Lituanie participe depuis 2011. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne finance la lutte de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) contre les terroristes du Mouvement des Chabab, et fournira des fonds à la Force multinationale mixte qui combat Boko Haram. La mission EUCAP Sahel Niger, créée en 2012, aide le pays et la région à lutter contre les menaces transfrontalières à la sécurité telles que le terrorisme et la criminalité organisée.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le dialogue et la coopération politiques de haut niveau entre l'ONU et l'Union européenne en matière de lutte contre le terrorisme permettent des échanges indispensables et précieux, de même que la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités des régions et des États touchés, et doivent se poursuivre.

L'OSCE, une organisation composée de 57 États participants sur trois continents, agit dans une vaste gamme de domaines, notamment la prévention des

conflits, la médiation, les mesures de confiance et de sécurité, la lutte contre le commerce illicite des armes légères, la non-prolifération, ainsi que la promotion de l'état de droit, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tous ces domaines concordent avec les activités de l'ONU. C'est pourquoi ces deux organisations pourraient assurément coopérer de façon encore plus étroite qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent. L'OSCE a mis au point des capacités considérables en termes de médiation et de prévention des conflits qui sont complémentaires de celles de l'ONU, et continue de jouer un rôle dans les conflits prolongés qui sévissent dans le Haut-Karabakh, en Transnistrie et en Géorgie, et de contribuer à la sécurité et à la stabilité en Asie centrale.

Cette année, l'OSCE célèbre le quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, un ensemble d'engagements essentiels fondés sur les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières, et du non-recours à la force, qui se trouvent également au cœur de la Charte des Nations Unies. C'est un anniversaire important, bien qu'également poignant, étant donné la violation sans précédent de ces mêmes principes par la Russie, dont la guerre indirecte menée contre l'Ukraine et l'annexion illégale de la Crimée continuent de semer la mort et la destruction.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine a un rôle important à jouer, car elle représente la seule entité internationale fournissant de manière continue des informations à partir du terrain et recensant les violations incessantes de l'accord du cessez-le-feu de Minsk. Des véhicules de la Mission ont été incendiés et ses drones sont sans arrêt désactivés, tandis que ses observateurs se voient refuser l'accès et sont menacés par des militants illégaux qui continuent de bénéficier de l'appui matériel et militaire de leurs bienfaiteurs. La Mission a vraiment besoin d'un soutien et d'une coopération accrue aussi bien de la part de l'Union européenne que de l'ONU pour poursuivre ses travaux. En dépit des difficultés existantes, il convient d'envisager d'attribuer un rôle plus important à l'ONU afin de parvenir à une solution durable et viable de ce conflit.

S'agissant maintenant du Conseil de l'Europe, il a mis au point un éventail impressionnant de traités internationaux visant à relever certains des défis contemporains les plus pressants qui se trouvent au cœur des questions relatives à la paix et à la sécurité. Les conventions concernant l'entraide judiciaire en

matière pénale, la corruption, la cybercriminalité, la prévention du terrorisme et la lutte contre la traite des êtres humains ne sont que quelques exemples très utiles pour le travail que nous accomplissons à l'ONU, et notamment au Conseil. Ces traités sont ouverts à l'adhésion des États non membres du Conseil de l'Europe et peuvent constituer pour n'importe quel pays au monde des normes et des instruments utiles pour renforcer la gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Au mois de juin, pour la première fois, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a entretenu le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste des initiatives visant à soutenir les efforts déployés par les États pour mettre en œuvre la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers. La récente adoption par le Conseil de l'Europe du protocole sur les combattants terroristes étrangers mérite notre attention à mesure que nous continuons d'élaborer des réponses communes face à cette menace sans précédent. Il s'agit là encore d'un excellent exemple de l'étroite coopération qui existe entre les organisations régionales et les entités des Nations Unies, sachant que l'adoption du protocole avait initialement été proposée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui a également participé activement au processus de sa rédaction.

Le partenariat entre l'ONU et le Conseil de l'Europe peut également se renforcer dans le domaine de l'état de droit, dont l'absence, ainsi que l'anarchie et l'abus qui s'ensuivent, sont souvent au cœur même des conflits. La Commission de Venise du Conseil de l'Europe aide les pays en matière de transition démocratique et de processus constitutionnel. Le travail de la Commission est reconnu non seulement au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi parmi ses partenaires de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale. La Commission de Venise travaille déjà en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur les réformes judiciaires. Ses compétences peuvent être utilisées encore davantage pour aider les pays dans les domaines constitutionnels et législatifs, en particulier dans les situations de sortie de conflit, où la mise en place d'un système judiciaire et la garantie de l'indépendance de l'appareil judiciaire sont souvent des priorités majeures.

Les défis contemporains en matière de sécurité sont trop complexes et trop multidimensionnels pour être relevés par un seul et même acteur. Il est

essentiel d'améliorer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales dans le but de renforcer les complémentarités et de créer de nouvelles synergies sur la base de leurs avantages relatifs. J'espère que le débat d'aujourd'hui y contribuera.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général de sa présence et de sa précieuse contribution au débat. Je tiens également à remercier la présidence nigériane d'avoir organisé la présente séance et de faire montre de cohérence s'agissant des trois débats de cette semaine portant sur la manière de faire face aux nouvelles menaces telles que le virus Ebola, sur les solutions indispensables comme la réforme du secteur de la sécurité ainsi que sur le travail que peuvent réaliser les organisations régionales. Ce sont là trois questions qui nous concernent tous et dont l'examen par le Conseil est fondamental. Nous lui en sommes reconnaissants.

Ma déclaration se composera de deux parties. Premièrement, je voudrais mentionner les aspects qui, de l'avis de l'Espagne, ont une plus grande valeur ajoutée eu égard au rôle des organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, je vais évoquer les problèmes auxquels se heurtent les efforts des organisations régionales.

Premièrement, s'agissant de la valeur ajoutée apportée par ces organismes, je me permets de paraphraser le Secrétaire général, qui a reconnu que nous sommes à l'ère du maintien de la paix en partenariat. C'est bien entendu une réalité, et le premier aspect que je souhaite aborder a trait à l'importance du travail réalisé par les organisations régionales en matière de maintien de la paix et aux répercussions des conflits actuels, à savoir la violence, les attaques aveugles contre des civils et les incidences humanitaires provoquant des crises de réfugiés, pour ne donner que quelques exemples.

Les structures régionales et sous-régionales doivent de plus en plus participer au maintien et à la consolidation de la paix dans les États de leur région. Elles ont une meilleure connaissance de la réalité et peuvent apporter les meilleures contributions. À cet égard, le cas de l'Afrique est emblématique. Le rôle essentiel joué par l'Union africaine face à des crises, notamment en Somalie et en République centrafricaine, avec l'appui et l'aide de l'ONU, est un bon exemple.

Néanmoins, les organisations régionales continentales ne sont pas les seules à apporter une importante valeur ajoutée, les organisations

sous-régionales le font également. C'est par exemple le cas de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous avons constaté hier de quelle façon elle a pu façonner les prémices d'un accord dans le cas du Soudan du Sud, qui, nous l'espérons pourra être élaboré par la suite. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest joue aussi un rôle d'appui et de prévention essentiel en vue de trouver une solution à la crise institutionnelle et politique en Guinée-Bissau. Je souhaite également mentionner la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a également appuyé les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et peut aujourd'hui jouer un rôle très important en vue d'assurer la stabilité dans ce pays. Nous l'encourageons bien entendu à le faire.

Les organisations régionales apportent également une valeur ajoutée importante en prêtant attention aux nouvelles menaces, et je fais concrètement référence à la lutte contre le terrorisme. Il ne fait aucun doute que la montée du terrorisme et du radicalisme est un problème mondial auquel nous nous heurtons tous et qui nous oblige à rester unis dans la lutte contre ce phénomène barbare. Il est essentiel d'aborder ce problème d'un point de vue mondial mais également régional.

Les organisations régionales en sont de plus en plus conscientes, comme le montre clairement le fait qu'un grand nombre d'entre elles – l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe – ont participé à la réunion ministérielle sur les combattants terroristes étrangers tenue à Madrid le 28 juillet, ainsi qu'à la réunion extraordinaire organisée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et présidée par la Lituanie. Cela illustre clairement leur engagement dans ce domaine.

D'autres aspects et menaces exigent également l'action des organisations. Je fais ici référence à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la réduction des risques liés à l'environnement et, essentiellement, la lutte contre les trafics, y compris la traite des êtres humains que nous observons chaque jour sur les côtes de la Méditerranée.

Ma délégation tient également à souligner que l'importance essentielle des organisations régionales a aussi trait à la diplomatie préventive et, concrètement, à la médiation. L'Espagne est convaincue que la médiation est un instrument de diplomatie préventive important. Les organisations régionales ont beaucoup à dire dans

ce domaine. Elles ont une connaissance plus approfondie de la culture et des réalités locales. Elles peuvent influencer sur les acteurs régionaux et ont une marge de manœuvre plus importante pour faire participer la société civile, y compris les femmes, à des initiatives de médiation régionales.

Toute initiative visant à promouvoir la formation d'organismes régionaux en matière de médiation et à les faire participer à des efforts de médiation nous paraît tout particulièrement intéressante. Je voudrais donner un exemple. En mars, dans le cadre de l'initiative de médiation en Méditerranée, lancée par l'Espagne et le Maroc, l'Initiative « Med-Med », un colloque a été organisé à Madrid sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la médiation dans la région méditerranéenne. Ce colloque visait en fait à promouvoir et faire avancer la mise en œuvre de la résolution 68/303 de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière, qui concerne la médiation et les organismes régionaux. L'ONU mais également l'Union européenne, l'Union pour la Méditerranée, la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union du Maghreb arabe étaient présentes à Madrid. D'autres réunions de ce type seront organisées, notamment une qui, comme l'a indiqué le représentant de la Jordanie, se tiendra prochainement à Amman.

Cela dit, nous devons reconnaître que l'action des organisations régionales et sous-régionales se heurte à des obstacles que nous devons tenter de surmonter collectivement. Je voudrais mentionner rapidement la nécessité de garantir des ressources financières durables et prévisibles, de promouvoir le renforcement des capacités des organismes régionaux et sous-régionaux et de renforcer la coopération entre les organismes régionaux et la « maison mère », l'ONU. Une nouvelle fois, l'Union africaine illustre bien les efforts déployés ces dernières années, puisqu'elle contribue de plus en plus au maintien de la paix et de la sécurité. Je dois bien entendu signaler l'importance que l'Espagne, en que membre de l'Union européenne, attache à la coopération établie entre l'Union européenne et ces organismes régionaux.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne, mais je souhaiterais simplement souligner la relation triangulaire essentielle entre l'Union européenne, l'ONU et d'autres organismes, l'Union africaine en particulier.

Pour terminer, je voudrais mentionner une série de questions que le Conseil pourrait examiner et envisager comme un moyen d'approfondir la relation entre l'ONU et ces organismes régionaux. Des consultations annuelles sont organisées entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ou le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. Ce type de réunions constitue un bon point de départ et ma délégation les appuie pleinement. Nous pourrions tenir compte d'autres types d'activités, notamment les déclarations de membres du Conseil de sécurité devant des organismes régionaux. Cette année, l'Espagne a eu l'honneur de participer à quatre reprises aux travaux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et nous considérons que cette expérience a été très positive pour tous.

Une meilleure coordination des programmes de travail ou des présidences du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et des réunions conjointes annuelles des secrétaires généraux des différents organismes régionaux avec le Secrétaire général de l'ONU pourraient également être envisagées. Il existe donc un ensemble d'aspects que le Conseil de sécurité pourrait examiner et envisager d'appliquer.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence nigériane d'avoir organisé le présent débat et le Secrétaire général de son exposé complet et détaillé.

Nous l'avons dit à de nombreuses reprises : la vision et la contribution des organismes régionaux sont essentielles et irremplaçables pour prévenir les conflits et renforcer les processus de paix. C'est pourquoi ces organisations doivent renforcer leur capacité d'action en tenant compte des nouvelles démarches et stratégies en vue de jouer un rôle plus direct en ce qui concerne la paix et la sécurité régionales, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte.

Le comportement et les intérêts des acteurs et réseaux locaux ainsi que les nouvelles menaces, caractérisées par leur intensité, doivent être envisagées du point de vue régional pour prévenir les crises qui se présentent et y faire face comme il se doit.

La région d'Amérique latine et des Caraïbes forme une zone de paix, qui, par un travail de coopération, favorise la promotion du développement durable comme un des piliers de la stabilité et de la coopération en faveur de la paix, un objectif visé par divers organismes et mécanismes de cette région. À cet égard, nous

sommes conscients du rôle important que l'Organisation des États américains (OEA) joue dans le renforcement de la coopération en matière de sécurité. Depuis plus d'une décennie, elle intègre la notion de sécurité multidimensionnelle pour faire face aux nouvelles menaces, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le problème mondial des drogues, la corruption, le blanchiment de capitaux et le commerce illicite d'armes, la traite des êtres humains et la possession d'armes de destruction massive par des groupes non étatiques. Dans le même temps, l'OEA reconnaît que la pauvreté extrême et l'exclusion sociale subies par de larges pans de la population portent atteinte à la stabilité et à la démocratie, en érodant la cohésion sociale et en fragilisant la sécurité des États. Cette approche apporte une contribution importante à la manière dont les organisations régionales peuvent faire face aux menaces nouvelles, en se penchant sur leurs causes profondes et en encourageant un développement sans exclusive aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous apprécions le fait qu'une collaboration plus structurée est en train de se mettre en place entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, étant donné le rôle concret que ces dernières jouent dans la gestion des conflits. Dans un tel contexte, l'interaction entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est propre à promouvoir une association plus efficace, qui implique tous les acteurs nécessaires aux négociations et dialogues sans exclusive qui visent à construire et à consolider la paix. De même, nous apprécions le rôle joué par les opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine dans le cadre de mandats de l'ONU, et nous insistons sur le fait qu'il importe que ces dernières bénéficient d'un financement prévisible, soutenu et adaptable, de manière à garantir leur plus grande efficacité. Faire en sorte que ces missions et leurs contingents disposent de procédures standardisées et s'assurer qu'ils aient été formés aux droits de l'homme et au droit international humanitaire sont des éléments indispensables auxquels les organisations régionales peuvent contribuer.

Les expériences récentes, en Sierra Leone par exemple, ont montré comment l'ONU, en travaillant conjointement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales, peut continuer à consolider les processus de paix, en respectant les principes de prise en main nationale et d'inclusion, et en s'assurant de faire participer la société civile et, naturellement, les femmes. À cet égard, les organisations régionales et

sous-régionales sont déterminantes pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et nous nous félicitons que l'Union africaine ait proclamé l'année 2015 Année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063. Ledit Agenda fait précisément référence au rôle des organisations régionales dans la consolidation de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme et de l'état de droit en Afrique, et constitue un exemple de la vision stratégique avec laquelle il convient d'appréhender ce domaine. Enfin, nous mettons en exergue l'attachement des pays du continent et des organisations régionales et sous-régionales africaines à la seconde révision du mécanisme de consolidation de la paix, en illustrant comment les expériences régionales influent sur les processus mondiaux.

Pour terminer, nous réaffirmons la priorité que le Chili accorde aux apports du régionalisme pour optimiser l'efficacité du système dans son ensemble, notamment parce qu'il permet de mieux comprendre les contextes locaux. Nous sommes convaincus que la coopération doit être au cœur de cette approche en vue d'un multilatéralisme efficace.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence nigériane d'avoir organisé le débat public de ce jour et d'avoir choisi de le consacrer à une question relative aux problèmes dont le Conseil de sécurité s'occupe au quotidien. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, dont la présence ici ce matin a enrichi le débat et indique clairement que les organisations régionales et l'action qu'elles mènent conjointement avec le Conseil de sécurité revêtent une grande importance pour son programme, en tant que Secrétaire générale. Enfin, je remercie le Nigéria de l'excellente note de réflexion (S/2015/599, annexe) qu'il a préparée pour le débat.

L'Angola est convaincu que renforcer la coopération mondiale, continentale et sous-régionale est indispensable si la communauté internationale veut être à même d'instaurer la paix, la sécurité et le développement durable. À cet égard, nous devons insister sur le partenariat qui unit l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de plusieurs missions innovantes, ainsi que la coopération constante de l'ONU avec des organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme en attestent leurs échanges et consultations concernant l'élaboration d'une compréhension commune des causes profondes des conflits. À cet égard, la création du Conseil de paix

et de sécurité de l'Union africaine est une étape majeure dans cette coopération et ce partenariat.

Nous avons récemment observé la résurgence, en Afrique, de tentatives visant à aboutir à des changements anticonstitutionnels de gouvernements, ainsi que d'autres menaces qui sapent la stabilité nationale et sous-régionale et qui vont à l'encontre des droits de l'homme, du progrès et du bien-être de nos peuples. La nature des menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité en Afrique a évolué récemment, avec l'apparition de groupes terroristes, en particulier les Chabab et Boko Haram, au Kenya, en Somalie, au Nigéria, au Tchad et au Cameroun. Dans ce contexte, nous saluons la réponse conjointe à la menace de Boko Haram, avec la création d'une force mixte, à laquelle le Conseil a promis son appui. La question de la sécurité des plateformes off-shore et du risque que représente la piraterie, en particulier dans le golfe de Guinée, est une préoccupation aussi bien régionale que mondiale qui mérite toute l'attention de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité.

La création, par l'Union africaine, de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), une force robuste de réaction rapide permettant de renforcer les capacités de prise en charge et d'intervention face aux situations menaçant la sécurité partout sur le continent, est un fait important. Les aspects techniques de la CARIC sont en phase finale d'élaboration, mais nous sommes convaincus que, avec l'appui des États africains et des principaux partenaires de l'Afrique, ainsi que de l'ONU, elle sera bientôt une réalité, marquant ainsi une avancée majeure dans la lutte contre les menaces actuelles et futures à la paix et la sécurité sur le continent.

Nous réaffirmons que la responsabilité principale de la paix et de la stabilité incombe aux autorités nationales. Nous saluons les initiatives des organisations sous-régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui contribuent à régler les questions relevant de la sécurité sous-régionale. L'Angola appuie avec force une prise en main africaine s'agissant d'écarter les menaces contemporaines à la paix et la sécurité régionales sur le continent.

Pour terminer, je tiens à vous remercier encore une fois, Madame la Présidente, d'avoir porté à l'attention du Conseil de sécurité ce thème d'une importance cruciale

pour la paix et la sécurité dans le monde, aujourd'hui et à l'avenir.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le très important débat de ce jour. Je remercie également le Secrétaire général d'avoir fait très clairement comprendre au Conseil à quel point il importe que nous coopérions efficacement avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le lien qui unit l'ONU et les organisations régionales est l'une des questions structurelles les plus problématiques pour le Conseil de sécurité. Dans le meilleur des cas, l'Organisation des Nations Unies et la région œuvrent en partenariat pour atteindre des objectifs communs, tirant parti de leurs compétences respectives et améliorant la vie de tous à travers le monde. Lorsque cela marche, nous sommes très forts; lorsque cela ne marche pas, aucun d'entre nous ne parvient à réaliser ce qu'il veut. La coopération est donc indispensable. Les défis auxquels doit faire face le Conseil ne peuvent pas être réglés par un organe seul. Nous avons besoin des efforts conjoints des organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et locaux.

Je pense que c'est particulièrement vrai pour l'Afrique. Le Conseil a des objectifs et des défis en matière de paix et de sécurité en commun avec l'Union africaine sur tout le continent. Ce sont ces défis communs qui font que notre relation avec l'Union africaine est si importante. Dans le meilleur des cas, cette relation permet d'améliorer la vie de certaines des personnes les plus vulnérables au monde. La Somalie est un bon exemple de ce partenariat intégré. La mission militaire de l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine en Somalie, avec l'appui des logisticiens de l'ONU œuvrant aux côtés d'une mission politique spéciale des Nations Unies, a été au cœur des progrès accomplis dans ce pays.

Une équipe conjointe de l'Union africaine et de l'ONU a récemment formulé d'importantes recommandations sur le renforcement des progrès militaires et politiques réalisés dans le pays. Le Conseil de sécurité a approuvé ce travail en adoptant la résolution 2232 (2015) le mois dernier. Les résultats de cet étroit partenariat font de la Somalie l'une des rares réussites à l'ordre du jour du Conseil.

Mettre un terme aux combats au Soudan du Sud est un autre défi que nous devons relever ensemble. Nous avons tous dit que le 17 août était une date butoir ferme pour la conclusion d'un accord visant à ramener la paix.

Si le Gouvernement du Soudan du Sud refuse de signer le plan de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dit IGAD-Plus, alors nous devons tous faire preuve de fermeté au sujet des prochaines mesures que nous allons prendre. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés pendant que les dirigeants se battent et que les souffrances de la population s'accroissent.

En tant que membre de l'Union européenne, le Royaume-Uni est résolu à faire en sorte que l'Europe joue le rôle qui lui revient pour faire du monde un lieu plus sûr et plus prospère. L'Union européenne se mobilise sur l'ensemble des questions internationales, et elle est un partenaire clé des Nations Unies en Afrique. Elle a également joué un rôle clef dans le dossier iranien, facilitant les négociations récentes menées par les gouvernements des E3+3 et aidant ainsi à atteindre un résultat que le Conseil a fortement appuyé et approuvé sans hésiter.

Nous avons tous différentes façons d'aborder les questions de paix et de sécurité. Nous faisons le plus de progrès, lorsque nous exploitons nos avantages relatifs, comme le Secrétaire général l'a dit. La responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité qui incombe en dernier ressort au Conseil n'exclut pas les talents et perspectives non négligeables que les organisations régionales peuvent fournir, mais il est important que l'ONU participe à toutes les étapes des processus de paix que nous sommes tenus de soutenir et de mettre en œuvre. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) a des choses intéressantes à dire sur cette question. Nous sommes d'accord avec le Groupe d'experts qu'un processus de prise de décisions consultatif, une stratégie commune et la division du travail sont des composantes fondamentales de la relation entre le Conseil et les organisations régionales. Nous sommes également d'accord pour dire que les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales doivent s'inscrire dans le cadre d'une réaction rapide du Conseil aux menaces émergentes. Un dialogue de fond entre le Conseil et les organisations régionales constitue un outil important et, dans les cas où une analyse et une planification communes seront possibles, permettra au Conseil d'adopter des mandats plus clairs et plus efficaces, en particulier dans les cas où des missions régionales sont déployées.

Nous encourageons les organisations régionales à examiner leurs propres structures de planification, d'autorisation, de surveillance des droits de l'homme et

de gouvernance afin qu'ensemble, nous puissions mettre en place une approche internationale et régionale plus cohérente face aux conflits. Il est également important que nous collaborions avec les organisations régionales pour reconnaître des moyens plus durables de financer leurs opérations. La société civile, les médias et les autres acteurs non étatiques concernés sont en cela nos autres partenaires. Cette année, nous avons entendu, au cours de réunions organisées selon la formule Arria, des témoignages émouvants et détaillés de personnes qui ont eu le courage de raconter ce qu'elles ont vécu au Darfour, en Corée du Nord et en Syrie. Ces exposés améliorent notre compréhension de ce qui est en jeu. Le témoignage de ceux qui se trouvent sur le terrain est essentiel pour avertir la communauté internationale de l'aggravation des tensions. Nous devons continuer à réfléchir à la manière dont nous pouvons travailler plus efficacement avec ces groupes pour relever les défis qui se posent à nous à l'échelle internationale.

Le Royaume-Uni est convaincu que nous pouvons et devons faire plus pour renforcer notre coopération avec les organisations régionales dans le monde entier. La responsabilité qui nous incombe au Conseil est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre capacité à nous acquitter de cette lourde responsabilité ne peut qu'être renforcée par l'approfondissement de nos relations avec les organisations régionales, raison pour laquelle nous nous félicitons vivement de ce débat important d'aujourd'hui.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande remercie également le Nigéria d'avoir convoqué la présente séance, et le Secrétaire général de son exposé et de sa présence parmi nous ce matin. Nous sommes d'ardents défenseurs du rôle que jouent les organisations régionales et de la nécessité d'une coopération entre elles et l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité.

Le rôle de premier plan que joue l'Afrique sur cette question est importante, mais nous devons également reconnaître dès le départ que ces défis ne se limitent pas à l'Afrique et que les questions examinées aujourd'hui ont une incidence sur d'autres organisations régionales partout dans le monde. L'expérience de notre propre région a montré que les organisations régionales peuvent être très efficaces. Elles ont souvent l'avantage comparatif que le Secrétaire général a évoqué, en raison de leurs besoins et de leurs intérêts immédiats en ce qui concerne la stabilité au niveau local, de leur

connaissance du contexte local et, le cas échéant, de la facilité logistique d'un déploiement.

Comme le Secrétaire général l'a signalé ce matin, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a appuyé vigoureusement le rôle des organisations régionales et a formulé des recommandations encourageantes en vue d'une meilleure synergie avec l'ONU et en particulier le Conseil de sécurité. Nous avons vu de nombreux exemples d'interventions menées par les organisations régionales, dès l'apparition de nouvelles crises, qui ont permis de prévenir l'éclatement de conflits. Cependant, nous devons être honnêtes. Outre les questions de financement et de capacités, qui ont déjà été mises en relief aujourd'hui, il y a d'autres défis importants à une coopération efficace avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité. En conséquence, il y a encore trop de situations où l'action régionale s'avère insuffisante pour prévenir ou régler des crises.

La coopération avec le Conseil de sécurité, en particulier dans le cas des grandes organisations, telles que l'Union africaine, est encore dans une large mesure réactive et au cas par cas. Les interventions, telles que la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), ont été très difficiles, non seulement sur le plan des ressources, mais également en termes de vision et de compréhension commune. Cette situation a considérablement compliqué le processus de transition vers les opérations après la MISMA.

L'un des éléments clefs du problème, selon nous, tient au fait qu'aucune des deux parties n'a su mettre en œuvre une approche adéquate. Il manque tout simplement la volonté politique de coopérer en vue de mettre en place le partenariat collectif nécessaire entre les deux Conseils. Ce type de coopération structurée entre le Conseil de sécurité et les entités régionales afin d'élaborer des approches concertées devrait commencer dès l'apparition d'une crise. Le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent faire plus d'efforts pour travailler à l'unisson en vue de se compléter mutuellement et de tirer profit de leurs avantages comparatifs respectifs, à commencer par la prévention des conflits. De même, nous estimons que ces deux organes devraient moins se soucier de l'ordre séquentiel de leurs actions et davantage se concentrer sur une collaboration simultanée. Une fois de plus, le Groupe indépendant de haut niveau a formulé des recommandations utiles à cet égard. Au bout du compte,

aussi bien l'Organisation des Nations Unies que l'Union africaine (UA) ont des responsabilités à assumer. Elles ne peuvent s'y soustraire en faisant valoir qu'elles attendent que l'autre agisse.

Si la coopération doit marcher à long terme, il faudra un arrangement plus systématique, fondé sur l'idée que les deux organisations reconnaissent les menaces qui pèsent sur la région et souhaitent travailler ensemble en vue d'y remédier. Il existe de toute évidence des lacunes sur le plan des capacités, non seulement en ce qui concerne les organisations elles-mêmes, mais également au niveau des capacités nationales que les membres du Conseil de sécurité eux-mêmes déploient pour promouvoir une coopération efficace. En conséquence, nous sommes encore assez loin de l'approche concertée à laquelle nous aspirons tous pour évaluer les principales menaces régionales et mettre au point des interventions appropriées et coordonnées.

En outre, nous ne pouvons tout simplement pas fermer les yeux sur de difficiles réalités financières. Les capacités demeurent un problème majeur pour l'UA et son Conseil de paix et sécurité. Le rôle croissant joué par les acteurs régionaux au cours des 10 dernières années a forcé les organisations régionales et sous-régionales à mettre en place très rapidement un dispositif complexe. Une action soutenue à long terme s'impose pour établir des cadres efficaces de gestion des conflits régionaux, de telle sorte que les organisations régionales disposent des moyens dont elles ont besoin pour assumer des tâches au nom de la communauté internationale.

À notre avis, l'ONU a un rôle manifeste à jouer dans la fourniture d'une assistance. En effet, il est dans son intérêt de le faire, parce que, comme l'ont clairement démontré les expériences faites au Mali et en République centrafricaine, la seule autre possibilité est qu'elle assume elle-même des opérations de plus en plus dangereuses et coûteuses, et ce, à ses propres frais. Ceux dont la position est dictée par des considérations budgétaires devraient réfléchir à ce qu'ils auraient épargné si ces opérations avaient été financées selon quelque formule innovante qui aurait fait qu'une portion seulement des coûts soit imputée sur le budget de l'ONU.

Nous suggérons que le Conseil de sécurité continue d'avoir un très important rôle à jouer. Le Conseil doit continuer de fournir un appui institutionnel aux organisations régionales par le biais des instances de l'ONU vouées à leur mission, comme le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Ces derniers

aident à établir de solides relations de coopération avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et avec l'Union africaine, et ils ont donné de bons résultats sur le terrain.

Le Conseil doit aussi penser à trouver des moyens efficaces et pratiques de renforcer l'interaction entre les membres du Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Le Conseil doit aussi relever le défi du financement des opérations de maintien de la paix régionales et sous-régionales, notamment en améliorant l'efficacité des mécanismes existants. Les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix concernant le financement prévisible des opérations d'appui à la paix menées par l'UA en vertu de mandats du Conseil de sécurité sont un bon point de départ pour des discussions, comme le Secrétaire général l'a indiqué ce matin.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande a appuyé la réunion inaugurale des 10 membres élus du Conseil de sécurité avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA à Addis-Abeba, au début de l'année, et avec l'Espagne nous rencontrons au début de chaque mois le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour discuter des ordres du jour conjoints de chaque Conseil. Nous avons aussi recherché le point de vue des principaux acteurs régionaux avant et après les grandes décisions du Conseil de sécurité. À notre avis, pour être efficace, la communication entre les Conseils à New York et à Addis-Abeba doit être informelle, régulière et porter sur le fond. Plus important, elle doit faire partie des tâches habituelles des deux organisations. Cela indiquera que nous avons forgé les partenariats qui, comme le Secrétaire général l'a bien reconnu, doivent être notre objectif.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres membres du Conseil pour remercier le Nigéria d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Nous tenons aussi à remercier votre délégation, Madame la Présidente, de la note de réflexion (S/2015/599, annexe) distribuée pour aider à guider le débat d'aujourd'hui.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son exposé, que nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt, ainsi que pour ses inlassables efforts et le leadership dont il fait preuve s'agissant de renforcer et de consolider la relation qui existe entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales partout dans le monde.

Nous sommes d'avis que les acteurs régionaux doivent assumer un plus grand rôle dans la gestion de situations dans leurs régions respectives.

La Malaisie s'associe aux déclarations que doivent faire respectivement les représentants du Viet Nam, de la République islamique d'Iran et du Koweït, respectivement au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), du Mouvement des pays non alignés et des pays de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Nous pensons que le débat d'aujourd'hui intervient à un moment particulièrement opportun, du fait que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont devenues de plus en plus complexes et difficiles, avec leurs aspects transfrontières et d'autres dimensions régionales extrêmement complexes. Comme l'a envisagé à juste titre la Charte des Nations Unies, l'ONU a été et reste à la pointe de l'action menée pour relever ces nouveaux défis, qui vont des violations flagrantes du droit international aux épidémies mortelles, en passant par le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les crises humanitaires et la dégradation de l'environnement, entre autres.

Toutefois, les auteurs de la Charte des Nations Unies ont justement prévu que, tandis que l'Organisation et le Conseil constituent le cœur de l'architecture de paix et de sécurité internationales, ils ne peuvent pas se substituer aux dispositions et organisations régionales et sous-régionales, qui doivent s'occuper de ces tâches à ce niveau, tel qu'envisagé au Chapitre VIII de la Charte.

Au fil des ans, des organisations régionales comme l'Union africaine (UA), l'ASEAN, l'Union européenne (UE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, parmi d'autres, ont pris des mesures pragmatiques, notamment en modifiant leurs approches et leurs perspectives en vue de s'adapter avec plus d'efficacité à l'évolution de la dynamique mondiale. Dans le même temps, le Conseil a aussi pris des mesures pour promouvoir et renforcer sa collaboration avec les organisations régionales, notamment en adoptant des décisions pertinentes et en convoquant régulièrement des séances consultatives conjointes, par exemple avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et avec le Comité politique et de sécurité de l'UE. En outre, des partenariats étroits avec différents organes régionaux dans divers domaines importants et stratégiques – comme la prévention des conflits, la médiation et les opérations de maintien de la paix – ont été aussi établis et renforcés au fil du temps..

Jusqu'à présent, la coopération et la coordination entre organisations régionales pour faire face aux conflits et aux défis ont été encourageantes. On peut citer comme exemples le partenariat entre l'Union africaine et l'UE, ainsi que la coordination entre l'UA et les organisations sous-régionales africaines face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le continent africain. La Malaisie pense que le partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales est fondamental pour relever le défis mondiaux contemporains à la sécurité. Nous pensons aussi que les partenariats à aspects multiples entre le Conseil et les organisations régionales peuvent constituer une base solide pour le futur ordre du jour mondial en matière de sécurité.

De son point de vue au sein de l'ASEAN, la Malaisie accorde une grande importance et valorise grandement le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et le règlement des conflits, le déploiement des opérations de maintien de la paix, la construction et la reconstruction après un conflit et autres importants domaines. Pour sa part, l'ASEAN s'est tout particulièrement consacrée à créer et à mettre en place un environnement propice à la paix en vue de garantir un développement économique ininterrompu. Elle a promu une architecture régionale favorable à la stabilité et à la paix en vue de favoriser la stabilité et de la prospérité, notamment des instruments de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends.

En nous basant sur notre expérience, nous appuyons d'autres efforts visant à approfondir la coopération entre l'ONU, le Conseil en particulier, et les organisations régionales. Ceci dit, nous tenons à souligner ce qui suit. Le niveau et le degré de coopération intrarégionale varient sensiblement selon les régions, sur la base du contexte historique et politique unique propre à chaque région. En outre, leurs aspirations, mandats et activités diffèrent énormément. À cet égard, nous pensons que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales sera encore plus payante lorsqu'il sera dûment tenu compte de cette diversité. Toute forme de coopération doit être inclusive, souple, réactive et adaptable, surtout dans le cas des entreprises conjointes et complexes comme le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit.

Certes, les organisations régionales peuvent offrir une solution de rechange attractive à une mission de l'ONU sollicitée au-delà de ses moyens mais il importe de garder à l'esprit que les organisations régionales sont aussi vulnérables aux mêmes problèmes que rencontre

l'ONU. Bien que conscients de l'avantage que présentent les organisations régionales qui comprennent mieux les conflits dans leurs régions, comme ceux en cours en République démocratique du Congo, au Mali, en Somalie, au Darfour et en République centrafricaine, entre autres, l'expérience a montré les limites de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Faute de financement et d'appui au renforcement des capacités suffisants, les aspirations et la détermination des organisations régionales pourraient dépasser leur aptitude à obtenir des résultats, surtout dans les régions difficiles du monde. Par conséquent, le partage du fardeau peut facilement devenir un déplacement du fardeau alors que la communauté internationale place des attentes irréalistes sur les organisations régionales qui doivent encore édifier leur pleine capacité.

Nous sommes d'avis que, bien que des progrès significatifs aient été enregistrés s'agissant d'améliorer la coopération mutuelle entre l'ONU et les organisations régionales, il reste encore beaucoup à faire. Nous espérons que du débat d'aujourd'hui naîtront de nouvelles idées et stratégies visant à approfondir, élargir et renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, ainsi qu'entre organes régionaux, en vue de renforcer la capacité de la communauté internationale à répondre efficacement aux nouvelles et anciennes menaces à la paix et à la sécurité internationales.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie la délégation nigérienne d'avoir organisé la présente séance sur les organisations régionales et les défis contemporains en matière de sécurité mondiale. Je remercie également le Secrétaire générale, M. Ban Ki-moon, de son exposé.

Le Tchad s'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La multiplicité et l'intensification des conflits internes et l'apparition de nouvelles menaces graves, comme le terrorisme, la prolifération des armes, la piraterie maritime, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, le séparatisme et les conflits de pouvoir, la dégradation de l'environnement et les pandémies, rendent de plus en plus nécessaires une action régionale coordonnée et une approche globale pour relever ces multiples défis. Le caractère transfrontalier de la plupart des défis sécuritaires en Afrique et l'insuffisance des moyens des pays pris individuellement appellent au renforcement du rôle des organisations régionales, seules à même de

fournir des réponses efficaces à l'insécurité multiforme grandissante à travers le monde.

Dans cette optique, l'Union africaine, qui s'est dotée d'une architecture de paix et de sécurité, a développé une coopération exemplaire avec l'ONU, dont la Charte en son Chapitre VIII lui reconnaît un rôle dans la prévention, la résolution et le règlement pacifique des conflits. Ainsi, elle a déployé des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, mais aussi entrepris des actions propres en matière de prévention et de gestion des crises, notamment au Burundi, au Soudan, en Somalie, au Mali, en République centrafricaine, etc.

Malgré son expérience et ses moyens conséquents, l'ONU ne saurait à elle seule être partout, tout le temps, pour relever les nombreux défis en matière de paix et de sécurité. C'est pourquoi en Afrique, où sont déployées plus de 62,5 % des opérations de paix des Nations Unies et 87 % des personnels en uniforme, l'Union africaine est un partenaire stratégique clef qui mérite d'être appuyé pour assumer ses responsabilités en matière de paix et de sécurité sur le continent. Au Mali comme en Centrafrique, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, à travers la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, a permis de déployer rapidement des troupes africaines. Nous saluons cette collaboration ainsi que le soutien de l'ONU à l'Union africaine, à travers le Programme décennal de renforcement des capacités, l'assistance technique et le soutien politique du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Le Tchad est favorable au renforcement de la coopération entre les deux organisations et réitère son appui à la Position commune africaine sur les opérations de paix.

Les relations entre les deux organisations évoluent de façon positive, mais n'ont pas encore atteint la dimension stratégique souhaitée. Nous encourageons l'ONU à régler en priorité la question pressante du financement des activités de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Les deux organisations doivent adopter des mesures concrètes pour rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des opérations entreprises par l'Union africaine sous mandat de l'ONU, comme le recommande le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, dont nous saluons d'ailleurs la qualité et le sérieux du travail abattu. Nous espérons que toutes les

autres recommandations pertinentes formulées par le Groupe de haut niveau retiendront l'attention du Conseil. Malgré le manque de ressources prévisibles handicapant fortement sa capacité d'action en matière de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, l'Union africaine a des avantages comparatifs, tels que la proximité géographique, la légitimité, la connaissance des causes profondes des conflits et l'aptitude d'intervenir rapidement en situation de crise. Cela a été rappelé par plusieurs orateurs qui m'ont précédé.

Face à la dimension transnationale, voire transcontinentale, de par leur impact, des défis sécuritaires contemporains, le développement des capacités de réaction rapide de l'Union africaine, comme la Force africaine en attente, dont trois des cinq brigades régionales devraient être opérationnelles avant la fin de 2015, ou l'opérationnalisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises pourrait donner au Conseil de sécurité les moyens d'assurer une première intervention en cas de crise.

Le Tchad salue la coopération entre l'Union africaine et l'Union européenne, deux proches partenaires de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix en Afrique. Le continent accueille neuf missions civiles et opérations militaires de l'Union européenne. Celle-ci finance à travers la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, la Mission de l'Union africaine en Somalie qui constitue un modèle de coopération entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Elle a également contribué au déploiement des opérations de l'Union africaine au Mali et en République centrafricaine. Le Tchad se félicite des efforts de l'Union européenne et souligne l'importance d'une coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies pour relever les défis communs à la sécurité et à la paix sur le continent.

Le renforcement de la coopération des organisations régionales avec la société civile et les organisations non gouvernementales est d'une importance capitale, car celles-ci pourraient apporter des atouts et capacités utiles à la consolidation de la paix et à d'autres activités relatives à la gestion des conflits. Dans le contexte africain, l'importance de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, a été reflétée dans la décision de l'Union africaine désignant l'année 2015 comme celle de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063. Il serait souhaitable de

renforcer les capacités des organisations de la société civile africaine et d'encourager leur participation au règlement des questions liées à la paix et à la sécurité.

Pour conclure, nous disons que la plupart des défis à la sécurité en Afrique et dans le monde ne connaissent pas de frontières et exigent que les États et les organisations régionales mutualisent davantage leurs efforts pour juguler ces menaces. Aucune organisation, fût-elle l'ONU, ni aucune région ne peut se charger toute seule des réponses aux nombreux défis liés à la sécurité collective. Par conséquent, seul un partenariat solide, fiable et viable entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, basé sur la division du travail, tenant compte des avantages comparatifs respectifs et fortement appuyé par les Nations Unies pourrait permettre de relever les multiples défis à la paix et à la sécurité sur le continent. À cet égard, l'Union africaine et ses mécanismes sous-régionaux ont développé des capacités institutionnelles et opérationnelles pour jouer pleinement leur partition, pourvu que l'ONU leur apporte un appui financier conséquent.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat. Nous tenons à remercier également le Secrétaire général de son exposé.

Alors que la nature des menaces à la sécurité mondiale est devenue plus complexe et plus problématique au fil des 70 ans d'existence de l'ONU, le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales est véritablement devenu indispensable. Nous avons beaucoup progressé dans le renforcement de ces partenariats et nous devons tous ensemble prendre l'engagement de continuer à ce qu'il en soit ainsi. Dans le cadre de cet effort, il va falloir s'attaquer à deux phénomènes de plus en plus d'actualité dans l'évolution de la relation qui caractérise les organisations régionales, sous-régionales et l'ONU. Il s'agit du chevauchement des responsabilités et du manque d'équité du soutien fourni par la communauté internationale à l'appui du travail des organisations régionales et de la nécessité d'y remédier.

Aux États-Unis, il y a environ 50 ans, un programme du nom de Neighbourhood Watch (vigilance de voisinage) était créé. L'idée était simple : demander aux habitants d'un quartier de signaler tout ce qui est suspect parce qu'ils ont tous intérêt à faire en sorte que leur communauté et leur voisinage soient sûrs. Certes, les organisations régionales et sous-régionales sont manifestement bien davantage que les groupes de

vigilance de voisinage du système international, mais elles sont, de par leur proximité, les mieux placées pour déterminer de manière plus précise les causes profondes des problèmes et définir plus rapidement des solutions que des organisations plus éloignées. Lorsque les organisations régionales et sous-régionales se mobilisent, elles bénéficient de l'avantage lié au fait d'être proches. Elles apportent leur capacité singulière de comprendre les expériences et les cultures locales ainsi que la complexité des défis à relever. En tant que voisines, elles sont souvent mieux placées pour surveiller les problèmes et agir le cas échéant.

Mais le rétablissement de la paix et le maintien de la paix ne sont pas et ne devraient jamais devenir quelque chose qui ne concerne que les voisins. De fait, le système des Nations Unies, le maintien de la paix des Nations Unies en particulier, repose sur l'idée que parfois, ceux qui sont le plus éloignés de problématiques profondément enracinées – les étrangers, même, plutôt que les voisins – sont mieux à même que quiconque d'agir avec neutralité et efficacité pour protéger une population mise en péril par ses voisins. D'où la vision, consacrée dans la Charte des Nations Unies, d'un solide partenariat entre ceux qui se trouvent le plus près d'un conflit et l'Organisation des Nations Unies elle-même. Chacun de ces deux rôles est essentiel.

À mesure que se développent les responsabilités complémentaires et parfois superposables des organisations régionales, des organisations sous-régionales et de l'ONU, il semble que se produise de plus en plus une bifurcation des processus politique et de maintien de la paix. Les organisations régionales et sous-régionales assument un rôle de plus en plus important dans la facilitation, sinon la gestion des processus politiques en vue du règlement des conflits et de la conclusion des accords de paix, et ce même lorsque le Conseil de sécurité déploie une opération de maintien de la paix chargée de protéger les civils pour qu'ils ne deviennent pas des victimes de tel ou tel conflit. Cette bifurcation des responsabilités offre parfois d'importants avantages, mais elle peut aussi avoir un prix. Si les pays voisins ont pour eux la familiarité et l'appropriation des processus, ils peuvent aussi être porteurs d'enjeux et d'intérêts distincts. Pour que nos partenariats soient efficaces, nous devons être tout aussi responsables et comptables de part et d'autre, même si nous répartissons nos tâches en fonction de nos atouts respectifs.

Au Soudan du Sud, alors qu'il a déployé plus de 12 000 hommes de troupe dans le cadre de la Mission

des Nations Unies au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité a déferé à l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour la conduite des efforts de médiation. Face à l'incapacité révoltante des parties de parvenir à un accord, hier, l'appui apporté au processus politique régional doit désormais rimer, pour le Conseil de sécurité, avec la volonté de prendre des mesures, de mobiliser nos ressources collectives et d'accroître en conséquence la pression sur ceux qui font échec à la paix. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour que les auteurs d'atrocités répondent de leurs actes.

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris de renforcer les moyens mis à disposition par l'ONU à l'appui des missions de maintien de la paix, les États-Unis coorganiseront cet automne un sommet à l'ONU afin d'obtenir de nouveaux engagements et un appui international plus important au maintien de la paix des Nations Unies. Mais nous devons également veiller à ce que les forces régionales bénéficient de l'appui, de la formation et de l'équipement dont elles ont besoin pour mener à bien leurs tâches critiques. Là où le Conseil de sécurité a autorisé une organisation régionale, telle que l'Union africaine, à engager des actions critiques dans l'optique de faire progresser la paix et la sécurité internationales, nous devons veiller à ce que la mission régionale dispose des ressources nécessaires à l'exécution efficace de son mandat.

Mais de même que le Conseil de sécurité doit rester présent lorsque les processus politiques sont menés par les acteurs régionaux, le Conseil de sécurité doit également garder la main sur la responsabilisation des acteurs et la supervision lorsqu'il autorise les organisations régionales ou sous-régionales à entreprendre des opérations de paix. Nous devons en particulier veiller à ce que toutes les opérations effectuées en vertu de l'autorité du Conseil de sécurité procèdent avec le même respect des droits de l'homme et la même tolérance zéro pour l'exploitation et les sévices sexuels.

Les enjeux d'un équilibre adéquat des relations entre les organisations régionales, sous-régionales et l'ONU ne sauraient être plus élevés. Que nous soyons des pays voisins proches d'un conflit ou des pays éloignés étrangers à ce conflit, chacun d'entre nous doit faire davantage pour coopérer avec efficacité à l'appui de nos partenaires dans l'important travail d'avancement de la paix.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République

bolivarienne du Venezuela tient à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat thématique et à adresser également ses remerciements au Secrétaire général pour la présentation de son rapport. Par ailleurs, nous nous associons à la déclaration qui sera faite par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le document de réflexion qu'a fait circuler la présidence nigériane du Conseil (S/2015/599, annexe) indique à juste titre que la fin de la guerre froide a entraîné un renforcement des organisations régionales et sous-régionales en leur accordant plus de place sur le plan politique et en rendant leur rôle plus pertinent à l'échelle internationale. Le Venezuela est fermement convaincu que la consolidation du système actuel, toujours plus multipolaire et multacentrique, est un aspect hautement positif pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et un processus dans lequel une coopération soutenue entre l'ONU et les organisations régionales est fondamentale pour la réalisation de cet objectif. L'unilatéralisme dans les affaires internationales a été relégué à jamais au passé. À cet égard il apparaît nécessaire d'œuvrer à un monde plus équilibré dans lequel les organisations régionales aient un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, le Venezuela plaide pour le développement et le renforcement des organisations régionales, ainsi que pour une interaction et des relations croissantes entre elles, sachant qu'elles constituent l'instance naturelle de prévention et de règlement des conflits qui menacent la paix mondiale.

Les organisations régionales constituent une réalité préexistante et un complément aux activités de maintien de la paix et de la sécurité des Nations Unies, dont l'accent particulier est mis sur la capacité préventive. Dans la réalisation de ces tâches, les organisations régionales se doivent de respecter intégralement l'ensemble des buts et principes de la Charte des Nations Unies, ce qui implique un strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, ainsi que du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les organisations régionales ne peuvent encourager la guerre.

Au cours des 15 dernières années, l'Amérique latine et les Caraïbes ont été le théâtre d'un profond changement structurel et institutionnel aux niveaux politique et social, avec l'apparition d'une tendance progressiste marquée, orientée vers un monde

multipolaire et multacentrique. Sous l'influence du Président Hugo Chávez et d'autres grands dirigeants régionaux comme le commandant Fidel Castro et les Présidents Néstor Kirchner, Evo Morales, Rafael Correa, Daniel Ortega, Lula da Silva, Dilma Rousseff, Michelle Bachelet Jeria, entre autres, une nouvelle architecture politique régionale a vu le jour qui répond davantage aux intérêts des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qu'aux intérêts de quelque autre puissance, reléguant ainsi au passé les organisations régionales qui, loin de représenter les intérêts de l'Amérique latine et des Caraïbes, les subordonnaient à des intérêts et besoins étrangers.

C'est ainsi que, en l'espace de 15 ans, ont fait leur apparition l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), PETROCARIBE, l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et un Marché commun du Sud (MERCOSUR) élargi et renouvelé. Cette rupture avec le passé représentera une réaffirmation des principes de souveraineté, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'indépendance politique dans la définition des intérêts et des priorités des pays de la région. Il s'agit de processus d'intégration politique fondés sur la nécessité du respect et des avantages mutuels, afin de préserver la paix dans la justice sociale.

L'Union des nations de l'Amérique du Sud correspond à la somme des volontés de toutes les nations de cette sous-région. L'UNASUR a fait la preuve de sa capacité d'agir avec rapidité et détermination afin de prévenir toute atteinte à l'ordre constitutionnel, comme dans le cas de la Bolivie, à l'encontre du Président Evo Morales en 2008, et de l'Équateur à l'encontre du Président Rafael Correa en 2010, où les pays membres de cette organisation se sont prononcés en faveur de la validité de l'ordre constitutionnel et démocratique de ces nations sœurs, et ont condamné les velléités putschistes et séparatistes des artisans de l'insurrection. Depuis 2010, l'UNASUR dispose d'un protocole démocratique, souscrit la même année, qui envisage l'imposition de sanctions diplomatiques, politiques et économiques en cas de rupture de l'ordre démocratique dans la région d'Amérique du Sud.

D'autre part, l'ALBA est issue d'une initiative du Président vénézuélien, Hugo Chávez Frías, visant à renforcer l'autodétermination des peuples et la souveraineté des États face aux politiques néocoloniales des puissances étrangères, et ce, en faveur, toujours,

des plus pauvres et des exclus. L'ALBA n'est pas un mécanisme de défense sous-régional. C'est une organisation sensible aux difficultés sociales, économiques et environnementales des peuples de la région, engagée dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Consciente des iniquités qui existent entre pays riches, pays à revenu intermédiaire et pays les moins avancés, elle accorde une grande importance à la complémentarité des économies et non pas à la compétition vorace et prédatrice. La coopération et le respect sont des piliers de la paix.

La meilleure expression de l'engagement de l'ALBA en faveur du développement des peuples de la région est la création de PetroCaribe en 2005. Conçue comme une initiative ayant pour but de promouvoir la sécurité énergétique en Amérique centrale et dans les Caraïbes, PetroCaribe bénéficie à plus de 17 pays. C'est un modèle de coopération fondé sur l'intégration énergétique et ancré sur les principes de solidarité et de traitement spécial et différencié dans la région. Cette coopération se déroule dans le respect absolu des accords signés entre la Communauté des Caraïbes et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) qui illustrent magnifiquement la coopération Sud-Sud entre nos pays.

La CELAC est l'expression d'un multilatéralisme pluraliste et de l'unité dans la diversité. Ces aspects ont permis à la CELAC d'avancer fermement sur la voie de politiques communes dans des domaines aussi sensibles que le développement durable, les changements climatiques, le désarmement nucléaire, le trafic de stupéfiants, le rejet de l'embargo contre Cuba, le rejet des sanctions contre le Venezuela et l'appui aux processus de décolonisation des Malouines et de Porto-Rico notamment. Ce faisant, la CELAC a rappelé son ferme attachement à la paix et à la sécurité internationales, au développement, à la coopération solidaire et à la promotion des droits de l'homme. Grâce à la CELAC, non seulement consolidons-nous le rêve du libérateur Simon Bolivar d'une Amérique unie, mais nous réaffirmons également les principes historiques du droit international latino-américain, de l'autodétermination, de l'inviolabilité territoriale et de la non-intervention, consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'Amérique latine et les Caraïbes restent confrontées à des défis de taille, mais la force de leurs institutions et la volonté de leurs dirigeants et de leurs peuples d'avancer vers une intégration juste, solidaire et autonome sont leurs meilleurs outils. Dans ce contexte,

l'Amérique latine et les Caraïbes sont une région à vocation manifestement pacifiste qui, au cours des deux dernières décennies, a réalisé des progrès constants dans le domaine de la paix et la sécurité. À cet égard, nos pays ont le niveau de dépenses militaires le plus faible au monde. Nous appuyons avec force les objectifs de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous appartenons à la première zone exempte d'armes nucléaires créée en 1967 dans une zone peuplée de la planète par le Traité de Tlatelolco. Nous appuyons également les principes figurant dans la déclaration sur l'Amérique du Sud comme zone de paix, promue par l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et dans la déclaration d'une zone de paix proclamée par la CELAC en janvier 2014.

Cette expérience, fondée sur le respect de la souveraineté, le rejet de l'interventionnisme et un engagement sans limite en faveur de la paix, de la sécurité et du droit international se conjuguent pour renforcer notre coopération avec d'autres organisations régionales, en Afrique et au Moyen-Orient notamment.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance de la coopération entre les diverses organisations régionales et sous-régionales, notamment en appui aux régions qui subissent le terrorisme, la violence et la guerre. Notre expérience dans le Sud, zone de paix, pourrait peut-être se révéler utile aux autres pays frères du monde.

M. Lamék (France) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat toujours utile sur les relations entre les Nations Unies et les organisations régionales. Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général pour son intervention tout à l'heure.

La complexité des crises actuelles requiert de plus en plus une action concertée des Nations Unies et des organisations régionales dans le cadre prévu par la Charte des Nations Unies, et notamment son chapitre VIII. Cela appelle de ma part trois observations. La première, c'est que les organisations jouent un rôle primordial et croissant dans la gestion des crises. Leur connaissance précise du contexte local et les réseaux qu'elles développent constituent un atout dans la compréhension des conflits. Leur proximité géographique permet un déploiement plus rapide. Le rapport privilégié qu'elles entretiennent avec les États en crise peut contribuer à la consolidation de situations fragiles.

La France veut encourager l'implication déjà forte des organisations régionales dans la prévention des

conflits, le maintien de la paix, et la consolidation de la paix. Aujourd'hui, les organisations africaines, dont les actions ont vocation à s'intégrer à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, prennent de plus en plus leurs responsabilités. Elles déploient davantage d'opérations pour répondre aux crises. Outre leur engagement militaire, leur rôle politique de médiateur et de soutien s'est accru, et cette évolution est, bien sûr, importante.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que cette mobilisation des organisations régionales est d'autant plus efficace qu'elle se fait en concertation active avec les différents autres acteurs : les autres organisations régionales, les États, la société civile, et bien sûr en premier lieu les Nations Unies.

Deux illustrations en témoignent : le renforcement des liens entre l'Union africaine et les Nations Unies d'une part, et la coopération accrue entre les organisations africaines et l'Union européenne d'autre part.

La France se félicite du renforcement des liens entre l'Union africaine et les Nations Unies par la création d'un Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en 2010, l'établissement de bureaux de liaison à New York et à Addis-Abeba ou encore l'institutionnalisation d'échanges annuels entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Les organisations régionales sont également appelées à travailler ensemble et à se soutenir mutuellement. Ainsi, comme l'a soulevé tout à l'heure l'Ambassadeur du Tchad, l'Union européenne finance plusieurs opérations de maintien de la paix comme la Mission de l'Union africaine en Somalie et différents éléments de l'Architecture africaine de paix et de sécurité comme la Force africaine en attente et le système continental d'alerte précoce. À ce jour, l'engagement pris par l'Union européenne de contribuer à hauteur de 450 millions d'euros à la mise en œuvre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique pour la période 2014-2016 a quasiment été atteint.

Mais au-delà du soutien financier, l'Union européenne fournit une aide civile et militaire en Libye, au Niger, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Mali. L'engagement au Mali montre l'étendue de ses actions : dans le cadre de la mission civile EUCAP Sahel Mali et de sa mission militaire visant à contribuer

à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali), l'Union européenne assiste le Gouvernement malien dans la réforme et la restructuration des Forces de sécurité maliennes. L'opération EUCAP Nestor (Mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique) assiste, quant à elle, plusieurs pays africains de la Corne de l'Afrique pour la protection des surfaces et des frontières maritimes afin de lutter contre la piraterie maritime.

Ma troisième remarque, c'est que, dans ce contexte d'implication croissante des organisations régionales, la France souscrit aux recommandations du Secrétaire général issues de son rapport du 2 janvier 2015 et appuie les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Concernant les opérations africaines au Mali et en République centrafricaine, le Secrétaire général a mis en lumière la complémentarité de l'ONU et de l'Union africaine. Le passage de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a montré les avantages comparatifs des deux modèles d'intervention : d'un côté pour l'Union africaine, un déploiement rapide de forces armées capables d'opérations offensives, et de l'autre pour les Nations Unies, l'établissement d'une force de maintien de la paix équipée pour une opération de plus long terme et avec un mandat différent.

S'agissant de l'examen stratégique des opérations de paix, les exemples du Mali et de la République centrafricaine ont confirmé qu'il est essentiel pour les Nations Unies de s'investir pleinement en amont dans la définition d'un cadre global et concerté de gestion de crise, tant du point de vue politique que sécuritaire. Ce cadre doit être établi en étroite coopération avec les autres acteurs régionaux, pour faciliter la mise aux normes onusiennes et la formation des contingents régionaux et permettre une meilleure sensibilisation aux questions des droits de l'homme.

Enfin, la durabilité et la soutenabilité financière des opérations militaires demeurent une préoccupation majeure. Aujourd'hui, l'Union africaine est fortement tributaire des contributions extérieures pour le financement de ses opérations. Il convient que les

organisations africaines puissent progressivement, comme elles en ont exprimé l'intention, prendre en charge une part croissante de la charge financière de leur action. La France est déterminée à poursuivre ses efforts et sa coopération avec l'ONU et l'ensemble des organisations régionales dans cette direction.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Nigéria. Tout d'abord, je voudrais me faire l'écho de ceux qui ont remercié le Secrétaire général pour son exposé très lucide. Je crois que le Secrétaire général a su capter l'essence même de notre débat d'aujourd'hui.

Nous savons que les défis contemporains en matière de sécurité mondiale s'intensifient, du point de vue tant de leur complexité que de leur gravité. Les menaces telles que les idéologies extrémistes, le terrorisme, le transfert illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre, les catastrophes humanitaires, la traite des êtres humains, les risques environnementaux, le trafic de drogue, l'utilisation de la cybertechnologie à des fins criminelles et les pandémies mondiales sont des facteurs déterminants qui pèsent lourdement sur la sécurité internationale à notre époque. Les défis actuels en matière de sécurité mondiale revêtent un caractère transnational et dépassent bien souvent les capacités qu'ont les pays, quels qu'ils soient, de les relever. C'est pourquoi nous avons besoin de coopérer et d'agir collectivement. Bien que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, les acteurs régionaux partagent et allègent le fardeau de celui-ci, et ajoutent à la légitimité du multilatéralisme. Les efforts régionaux améliorent les perspectives d'ouverture et de consensus pour relever les défis à la paix et la sécurité mondiales.

Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont été très perspicaces lorsqu'ils ont imaginé un monde où l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales travailleraient ensemble pour prévenir, gérer et résoudre les crises. Au fil des ans, plusieurs exemples de coopération entre l'ONU et les organisations régionales – en particulier dans les domaines du maintien de la paix et de la prévention des conflits – ont donné des résultats significatifs. Nous pensons que ces gains ouvrent des perspectives encore plus prometteuses pour l'avenir. Dans le monde actuel, la sécurité internationale revêt un caractère régional et institutionnalisé bien particulier. J'en veux pour preuve le plaidoyer en faveur d'un recours plus fréquent au Chapitre VIII de la Charte,

qu'un certain nombre de mes collègues ont mentionné, et ce, afin de créer un système décentralisé de gestion de la sécurité mondiale sous l'égide de l'ONU.

Au fil des ans, il est devenu évident que les organisations régionales sont souvent les premiers intervenants dans les situations de conflit. Cela est d'autant plus manifeste en Afrique, où les organisations sous-régionales ont régulièrement fait montre d'un attachement remarquable à la paix et à la sécurité régionales en déployant des soldats de la paix sur les théâtres de conflit. Plusieurs de mes préopinants ont reconnu ce matin que les organisations régionales et sous-régionales ont une compréhension plus profonde des sensibilités et des susceptibilités des acteurs dans les situations de conflit, des valeurs et des normes de leurs sociétés, ainsi que de la dynamique et des causes profondes des conflits locaux. Ces ingrédients sont essentiels pour concevoir une stratégie de médiation que les parties au conflit peuvent plus facilement considérer et accepter de mettre en œuvre.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a réalisé d'importantes avancées dans le maintien de la paix et de la sécurité, en particulier dans le règlement des conflits au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, entre autres, ce qui met en exergue le succès de cette organisation en matière de gestion des conflits.

Il y a d'autres cas où les organisations régionales ont inlassablement démontré leur capacité à agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales. En Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement ne ménage pas ses efforts pour trouver une solution aux conflits, en particulier au Soudan du Sud. La Communauté d'Afrique de l'Est joue un rôle actif et constructif au Burundi. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale a contribué de manière importantes à la stabilisation de la situation en République centrafricaine. L'Union du fleuve Mano, la CEDEAO et l'Union africaine ont fait preuve – comme nous l'avons entendu la semaine dernière (voir S/PV.7502) – d'un leadership remarquable dans la lutte contre la récente épidémie de la maladie à virus Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest.

La création de la Force multinationale mixte par les pays du bassin du lac Tchad et la République du Bénin, dans le but de combattre le groupe terroriste Boko Haram, illustre de façon éloquentes les possibilités qui existent en matière d'arrangements régionaux,

s'agissant non seulement de saisir le taureau par les cornes, mais surtout de faire avancer la cause de la paix et de la sécurité. Les succès remportés jusqu'ici par la Force confirment l'utilité d'une démarche régionale pour contrer la menace du terrorisme.

Aujourd'hui, il est évident que la régionalisation de la sécurité mondiale connaît une rapide et remarquable montée en puissance. Selon nous, elle va bien au-delà du simple fait d'intervenir les premiers dans des situations de crise et de comprendre la population, l'environnement et les nuances du conflit. C'est tout cela en effet, mais plus encore. Les organisations régionales – compte tenu de la contiguïté des pays qui les composent – sont des acteurs essentiels au succès, ou non, des efforts de paix réalisés au sein de leurs sphères d'influence.

De nos jours, ce sont les États de la région concernée qui supportent le fardeau des premiers déplacements. Ils supportent le fardeau de l'insécurité alimentaire, du recrutement des enfants soldats, de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants et des autres conséquences des conflits violents. Alors même qu'au niveau national, ces États sont limités en termes de capacités et de ressources pour relever ces défis, leur appartenance à des organisations régionales leur permet d'agir de concert avec d'autres États pour atténuer les effets de ces problèmes.

Il importe que, tout en soulignant le rôle des organisations régionales dans la gestion des défis contemporains en matière de sécurité mondiale, nous ne négligions pas les contributions des organisations non gouvernementales (ONG). Je pense qu'un certain nombre de mes collègues ont mentionné cette question ce matin, mais il est bon de le répéter. Le rôle que jouent les ONG en termes de paix et de sécurité – en particulier dans les pays africains – est bien connu. Les ONG sont intervenues directement, et continuent de le faire, dans des crises humanitaires et dans d'autres situations d'urgence. Elles contribuent à la mobilisation de ressources permettant de résoudre les problèmes liés aux conflits. La contribution de l'organisme d'aide humanitaire indépendant, Médecins sans frontières, a été cruciale pour contenir et faire reculer la récente épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Tout cela montre bien l'importance des ONG dans cette nouvelle configuration, non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres zones de conflit à travers le monde. Il serait donc dans l'intérêt du continent que les organisations régionales et sous-régionales africaines considèrent les ONG comme des partenaires importants

et essentiels pour relever les défis contemporains en matière de sécurité, et renforcent en conséquence leur coopération avec celles-ci.

L'un des aspects importants et déterminants du rôle que jouent les organisations régionales pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité est la manière dont celles-ci coopèrent avec l'ONU. Des organisations régionales et sous-régionales africaines œuvrent de concert avec l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité dans différentes régions du continent, comme nous l'avons entendu ce matin. Plusieurs exemples montrent les possibilités de coopération entre l'ONU et des organisations régionales africaines. L'ONU et ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont coopéré dans le cadre du déploiement de soldats de la paix en Éthiopie et en Érythrée après que l'OUA a servi de médiateur pour un accord, que l'ONU a été priée d'appliquer. En Éthiopie et en Érythrée, comme au Sahara occidental et au Rwanda, l'OUA a été le principal médiateur à intervenir en premier. L'ONU a complété cette médiation en déployant des soldats de la paix sur le terrain. Dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, l'Union africaine et l'ONU travaillent ensemble pour stabiliser la situation au Darfour. L'ONU contribue également de manière importante à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Toutes ces activités conjointes, toutes ces mesures concertées et les bons résultats qu'elles permettent d'obtenir démontrent l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est également essentiel de veiller à ce que les avantages relatifs de chaque région soient pleinement mis au service de la paix et mobilisés à cet effet. À cet égard, la coopération triangulaire entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne (UE) à laquelle mes collègues ont fait référence est illustrée par le programme commun ONU/UE d'appui à l'Union africaine concernant la réforme du secteur de la sécurité. Cela montre le dynamisme de la coopération interrégionale qui a permis d'obtenir des résultats concrets et peut en donner encore plus.

Étant donné que l'écart se creuse entre la demande d'engagement de l'ONU dans des situations de conflit, d'une part, et, d'autre part, la capacité de l'Organisation d'intervenir de manière efficace, les organisations régionales deviennent encore plus décisives en tant que moteurs de la paix. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut davantage tenir compte des approches régionales en

faveur de la paix et de la sécurité internationales, des approches qui s'élargissent et s'améliorent. Au fond, les approches régionales représentent une passerelle indispensable entre les dimensions nationale et mondiale des conflits. C'est un relais que nous devons continuer d'assurer, aussi difficile que cela puisse parfois sembler. Je pense que le débat d'aujourd'hui est non seulement un appel à des mesures plus importantes mais également une demande pressante visant à accélérer la coopération régionale et internationale dans un monde dévasté par les conflits, les crises humanitaires et la maladie.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est plus longue sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en lire une version abrégée devant le Conseil. Je demanderai instamment aux intervenants de bien vouloir prononcer leur déclaration à un rythme normal pour que les services d'interprétation puissent être correctement assurés.

Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les organisations régionales et les défis contemporains en matière de sécurité mondiale. Nous remercions également votre délégation du document de réflexion utile (S/2015/599, annexe) qu'elle a préparé. Nous saisissons également cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'exposé complet qu'il a présenté.

L'Inde appuie le rôle joué par les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le rôle assumé par de telles organisations doit néanmoins bien correspondre aux buts et principes de l'ONU. Les principes de souveraineté nationale, d'indépendance politique, d'unité et d'intégrité territoriale des États doivent être pleinement respectés. Nous sommes également convaincus que le règlement pacifique des conflits doit être la priorité première du Conseil de sécurité comme des organisations régionales. Le récent rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) souligne le fait que le maintien de la paix ne saurait remplacer des solutions politiques. Il ne

sert à rien que les organisations régionales s'évertuent à gérer des conflits avec des outils militaires alors que des processus politiques ne sont pas en cours ou n'ont pas encore été menés à terme.

Le Chapitre VIII de la Charte mentionne des accords et organismes régionaux. La proximité – ou contiguïté géographique – est donc un impératif clair. Il est important de faire observer que le Chapitre VIII ne prévoit aucun rôle pour des organisations créées sur toute autre base, qu'il s'agit de la langue, de la religion ou de l'histoire. Toute interprétation trop libre de la terminologie serait contraire à la Charte et contre-productive.

Nous tenons également à mettre en garde contre le fait que, même si les organisations régionales peuvent parfois jouer un rôle utile en aidant l'ONU, la primauté de cette dernière ne saurait être contestée. S'agissant de l'Afrique, l'ONU ne peut se désengager de ce continent en sous-traitant le maintien de la paix en vertu d'accords régionaux. Nous devrions commencer à nous inquiéter si l'impartialité des soldats de la paix devait être remise en cause. Il s'agit cependant d'une possibilité qui ne peut être écartée compte tenu de la régionalisation et de la sous-régionalisation du maintien de la paix. Lorsque l'ONU dépend de fait d'organisations régionales pour des activités de maintien de la paix, il est important que des consultations étroites aient lieu avant la mise en place d'accords. Cela signifie que les pays fournisseurs de contingents doivent être invités à participer aux décisions du Conseil en conformité avec l'Article 44 de la Charte des Nations Unies. Cela s'impose pour que les mandats soient réalistes et afin d'obtenir l'entière coopération de ceux qui seront dans la pratique chargés de la mise en œuvre sur le terrain.

Nous saisissons cette occasion pour appeler l'attention sur le fait qu'il figure dans la Charte des dispositions claires visant à ce que le Conseil soit tenu informé de toutes les mesures prises au titre d'accords régionaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, ces informations ne sont pas communiquées à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous voudrions qu'il soit envisagé de les faire figurer dans les rapports annuels du Conseil de sécurité.

Enfin, nous souhaitons également appeler l'attention sur le fait que deux tiers au moins des travaux du Conseil de sécurité concernent l'Afrique. Pourtant, ce continent n'est pas représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil. Cette lacune nuit gravement à la légitimité des décisions du Conseil. Tant

que cette injustice historique n'aura pas été réparée, la force des décisions du Conseil ne sera pas totale. Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation offre, à notre avis, une occasion particulièrement propice pour combler cette grave lacune.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public. J'ai écouté votre déclaration avec un très grand intérêt. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

La communauté internationale voit aujourd'hui les organisations régionales jouer un rôle important en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales. C'est d'ailleurs ce à quoi on s'attendait quand la Charte des Nations Unies a été rédigée, comme le montre clairement le Chapitre VIII, qui concerne les accords régionaux.

Pour suivre l'une des suggestions faites dans la très utile note de réflexion (S/2015/599, annexe) que vous, Madame la Présidente, avez distribuée au préalable, je voudrais me pencher en priorité aujourd'hui sur la région Asie-Pacifique, à laquelle le Japon appartient. Je voudrais tout d'abord présenter les rôles joués par les cadres régionaux afin de veiller à la paix et à la sécurité dans la région Asie-Pacifique, puis faire part au Conseil de nos vues sur la manière dont nous pouvons continuer à renforcer ces rôles.

En Asie orientale, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est une instance ministérielle axée sur l'ASEAN qui s'attelle depuis plus de 20 ans aux questions politiques et de sécurité. La mission du Forum est de promouvoir les mesures de confiance dans la région. Dans ce but, il constitue une enceinte propice aux discussions franches entre les ministres, mais couvre également un large éventail de questions complexes telles que l'aide d'urgence après une catastrophe naturelle, la sécurité maritime, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, ainsi que la non-prolifération et le désarmement. Je suis fier de souligner que le Japon contribue activement aux activités du Forum, par exemple en coprésidant et en organisant un certain nombre de ses réunions intersessions et manifestations officielles.

Le Sommet de l'Asie orientale est un autre exemple notable. Fondé en 2005, le Sommet constitue une enceinte essentielle au sein de laquelle les dirigeants

de 18 pays de la région Asie-Pacifique peuvent se réunir pour aborder sous un angle stratégique les questions représentant une source d'intérêt ou de préoccupation commune, notamment les difficultés d'ordre politique et sécuritaire.

Le Forum des Îles du Pacifique est un autre exemple de cadre régional de haut niveau dont dispose le Pacifique. Il vise à promouvoir la coopération entre ses 16 États membres dans de nombreux domaines, y compris les difficultés d'ordre politique et sécuritaire. Depuis 1997, le Premier Ministre japonais accueille la Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique, qui compte les 16 États membres du Forum et qui s'efforce de concrétiser la stabilité et la prospérité de la région du Pacifique.

Dans la région Asie-Pacifique, un certain nombre de cadres régionaux sont donc en place sur plusieurs niveaux, pour tenir compte de la diversité politique, économique et culturelle de la région. Nous sommes convaincus que le renforcement de ces plateformes est indispensable pour garantir la paix et la sécurité de la région Asie-Pacifique. C'est de ce point de vue que le Japon encourage à continuer de renforcer le rôle du Sommet de l'Asie orientale dans les domaines de la politique et de la sécurité, et à faire en sorte qu'il devienne un forum privilégié dans la région.

Enfin, je voudrais évoquer le rôle complémentaire que l'ONU et les organisations régionales peuvent jouer dans notre région.

De mon point de vue, pour identifier les organes les plus à même de prendre en charge des problèmes particuliers, il est important d'examiner individuellement la nature de chaque problème. Parfois, l'implication directe de l'ONU est plus adaptée, comme ce fut le cas au Cambodge dans les années 90. Parfois, les organisations régionales sont plus efficaces pour s'attaquer à des problèmes d'ampleur régionale, comme dans la lutte contre la piraterie et les vols à main armée commis à l'encontre des navires. Les efforts visant à garantir la non-prolifération nucléaire en Asie orientale sont un exemple notable des cas où une approche double, au niveau de l'ONU et à l'échelon régional, est importante.

Le Japon ne relâchera pas ses efforts pour consolider les cadres multilatéraux dans la région Asie-Pacifique et nouer des liens plus étroits avec l'ONU et les organisations régionales compétentes, afin de renforcer la stabilité et la paix en Asie-Pacifique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Bjällerstedt (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Je voudrais tout d'abord, comme tant d'autres orateurs avant moi aujourd'hui, vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué à point nommé le présent débat sur les organisations régionales et les défis contemporains en matière de sécurité mondiale. La complexité des menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale et le nombre croissant de conflits intraétatiques nécessitent une approche régionale renforcée de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Les pays nordiques se félicitent donc de cette précieuse occasion de débattre de l'importance de nouer des partenariats plus robustes avec les organisations régionales, ce qui permet d'accroître la résilience du dispositif mondial et régional en place en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Avec la Charte des Nations Unies, nous nous sommes engagés à collaborer pour instaurer la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement socioéconomique. Cette responsabilité partagée repose sur une gouvernance mondiale, dont les partenariats stratégiques noués entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sont une composante fondamentale. Aujourd'hui, ces partenariats sont encore plus indispensables, notamment face aux nouvelles menaces porteuses de risques transfrontaliers croissants, comme la criminalité transnationale, la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de stupéfiants, et les groupes de terroristes et d'extrémistes bien armés.

Les pays nordiques ont toujours prôné une coopération renforcée entre l'ONU et les organisations régionales. Il faut donc se féliciter de la coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Un autre bon exemple est la collaboration étroite instaurée entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique dans des contextes très délicats où l'accès humanitaire est limité, et sur des questions allant de la prévention des conflits et la lutte contre le terrorisme à la protection des droits de l'homme, aux affaires humanitaires et au développement durable. Il existe nombre d'autres bons exemples.

Pour mettre en place des partenariats plus robustes, nous avons besoin d'une vision stratégique claire. Nous accueillons donc favorablement les trois examens relatifs à l'action de l'ONU pour le rétablissement de la paix : l'examen des opérations de paix, l'étude sur l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Nous nous félicitons en particulier du fait que le rapport sur les opérations de paix insiste sur la nécessité d'une coopération plus efficace avec les organisations régionales, et nous souscrivons sans aucune réserve à l'idée qu'il est urgent de trouver, pour assurer le financement prévisible et soutenu des organisations régionales de maintien de la paix, des mécanismes qui respectent la Charte des Nations Unies et son Chapitre VIII.

Les missions de soutien à la paix et d'imposition de la paix sous conduite africaine opèrent aujourd'hui dans des conditions extrêmement difficiles. Des capacités plus adaptées doivent être mises en place, des éléments habilitants doivent être fournis, et le personnel doit être formé pour améliorer la protection des soldats de la paix et veiller à ce qu'ils soient en mesure de protéger les civils menacés. En d'autres termes, et pour rappeler ce que le Président des États-Unis d'Amérique, M. Obama, a déclaré à Addis-Abeba le mois dernier, en amont du sommet sur le maintien de la paix qui se tiendra en septembre, nous devons forger entre l'ONU et l'Union africaine un nouveau partenariat propre à fournir un appui fiable aux opérations de paix de l'Union africaine. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit qu'une coopération est la plus efficace lorsqu'elle répond aux principes de partage des responsabilités et de complémentarité. Les partenariats doivent être fondés sur une compréhension commune de ce que chaque organisation peut faire dans une situation donnée et sur une évaluation réaliste des avantages et mandats de chacune.

Les pays nordiques appuient activement les capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, notamment en renforçant les capacités de médiation de ces organisations. Cette contribution est plus susceptible de générer une valeur ajoutée concrète si un système est en place pour assurer l'affectation prévisible de ressources aux activités régionales de rétablissement et de maintien de la paix.

L'engagement nordique à appuyer la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs est, dans une large mesure, axé sur l'élimination des causes profondes des conflits,

de l'instabilité et de la fragilité. Prévention des conflits efficace et consolidation de la paix pérenne vont de concert, ce qui souligne la nécessité d'une coordination stratégique et d'un système robuste de mesures rapides au niveau aussi bien mondial que régional. Nous nous félicitons qu'une telle collaboration soit déjà en place entre l'ONU et l'Union africaine – avec les consultations conjointes du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité –, ainsi qu'entre l'Union africaine et l'Union européenne.

La Commission de consolidation de la paix de l'ONU peut également apporter une contribution supplémentaire en tenant des consultations régulières avec les organismes régionaux en vue de discuter de la question de l'alerte rapide et de l'analyse commune des conflits. L'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales peuvent et doivent faire mieux en matière de prévention des conflits. Il y a quelques enseignements difficiles qui ont été tirés par tous les acteurs au cours des dernières années, notamment en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Burundi. Parfois, l'ONU et les acteurs régionaux doivent agir plus tôt.

Nous voudrions également insister sur l'importance de l'inclusion et de la participation pleines et actives des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'aux efforts déployés et à la coopération mise en place dans les situations d'après-conflit. D'après l'expérience des pays nordiques, une participation véritable des femmes à tous les aspects du rétablissement de la paix constitue le fondement indispensable d'une paix solide et d'un développement durable. Cette interdépendance est également mise en relief dans les nouveaux objectifs de développement durable et leurs cibles pour un développement pacifique.

L'appropriation locale est une condition préalable à l'introduction de la légitimité et de l'efficacité dans les efforts de rétablissement de la paix, ainsi que pour faire face à d'autres problèmes, comme nous l'a si bien rappelé la séance d'information sur l'épidémie d'Ebola tenue par le Conseil de sécurité la semaine dernière (voir S/PV.7502). Je tiens à assurer le Conseil que les pays nordiques demeureront d'ardents partisans du renforcement des partenariats avec les organisations régionales, et nous attendons avec intérêt la suite qui sera donnée aux trois examens des opérations de paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Westcott (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur un sujet important. Je vous sais également gré de l'excellente note de réflexion (S/2015/599, annexe), ainsi que d'avoir mis en lumière les activités de l'Union européenne dans le domaine de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la médiation.

La situation en matière de sécurité à l'échelle mondiale et européenne a changé de manière spectaculaire au cours des dernières années. Les conflits, les menaces et l'instabilité dans le voisinage immédiat et élargi de l'UE, ainsi que les difficultés anciennes et nouvelles en matière de sécurité, qui touchent l'Iraq, la Libye, le Sahel, la Syrie et l'Ukraine, ont une incidence sur la sécurité européenne de même que sur la paix et la sécurité internationales, et représentent un défi commun pour nos valeurs et principes fondamentaux. Cette évolution de l'environnement mondial a été soulignée par la Haute-Représentante dans le rapport qu'elle a présenté en juin au Conseil européen et qui a marqué le lancement des travaux sur une stratégie mondiale de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité. En mai, cette situation a également amené les ministres des affaires étrangères et de la défense européens à appeler à une Europe plus forte et à un renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense commune.

Parmi les nombreux défis que nous décelons, il est nécessaire de s'attaquer en particulier à ceux que présentent le terrorisme et les combattants étrangers, la sécurité maritime et la criminalité organisée, notamment le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Ces défis s'ajoutent à ceux posés par la migration irrégulière, les changements climatiques, la sécurité énergétique, la sécurité cybernétique et la sécurité dans l'espace. Pour faire face à ces problèmes,

L'UE et ses États membres assument des responsabilités accrues en matière de sécurité à l'échelle internationale et en particulier dans leur propre région, en vue de renforcer leur propre sécurité et leur rôle stratégique dans le monde et de relever ces défis aux côtés de la communauté internationale.

Notre action est axée sur une conception globale de la prévention et de la gestion des conflits, s'appuyant à la fois sur notre politique de sécurité et de défense commune, ainsi que sur les autres politiques et instruments de l'Union européenne. En particulier, la prévention des conflits et de la reprise des conflits, conformément au droit international, est l'un des objectifs fondamentaux de notre action extérieure, en collaboration avec nos partenaires mondiaux, régionaux, nationaux et locaux. Depuis l'adoption en 2001 de ce qu'on appelle le programme de Göteborg, l'UE a mis au point un système d'alerte rapide, renforcé ses capacités de médiation et de dialogue et créé sa propre équipe d'appui à la médiation. Dans ce domaine, nous avons développé une étroite coopération avec les organisations régionales et internationales, et avons récemment accueilli à Bruxelles une réunion sur la diplomatie préventive et la médiation avec des experts des Nations Unies, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cette approche a permis à l'Union européenne de faciliter des accords d'une importance cruciale entre Belgrade et Pristina en 2013 et, le mois dernier, entre le groupe des E3 +3 et l'Iran sur un Plan d'action global commun, qui contribue à une solution globale, durable et pacifique du problème nucléaire iranien. Le Plan d'action renforce également le régime de non-prolifération nucléaire dans son ensemble et fera l'objet d'un suivi par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Union européenne restera attachée à un multilatéralisme efficace. Cet attachement est consacré dans notre traité fondateur, aux termes duquel l'Union européenne « contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable [et] au strict respect... du droit international, notamment au respect des principes de la Charte des Nations unies. »

Nous collaborons donc très étroitement avec l'Organisation des Nations Unies au cœur du système multilatéral. En 2011, l'Assemblée générale a elle-même souligné la relation spéciale que l'UE entretient avec l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution 65/276, dans laquelle elle a reconnu le partenariat de l'UE avec

l'Organisation. Ce partenariat, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité, s'inscrit dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît et préconise de manière explicite la conclusion d'accords régionaux. Le Secrétaire général s'est récemment appuyé sur ces principes dans la rédaction de son rapport « Coopérer pour la paix : vers le maintien de la paix en partenariat » (S/2015/229), que nous saluons et appuyons complètement. En tant qu'organisation régionale assez unique en son genre, nous coopérons très étroitement avec les Nations Unies au niveau stratégique par le biais de notre Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne et le dialogue de haut niveau sur la gestion des crises, ainsi que par le biais des mécanismes de consultation conjoints et des accords de coopération opérationnelle sur le terrain en République centrafricaine, au Mali ou en Somalie, entre autres. En vue de renforcer encore davantage cette coopération, nous nous félicitons de la récente identification commune des domaines d'action prioritaires visant à approfondir le partenariat stratégique de l'UE avec l'ONU, qui, entre autres choses, souligne l'importance de la contribution des États membres de l'UE aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Tant l'UE que l'ONU entreprennent actuellement des examens stratégiques d'une importance cruciale afin de pouvoir faire face à leurs problèmes avec plus d'efficacité. Nous saluons les rapports publiés par le Groupe indépendant de haut niveau chargés d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et le Groupe consultatif d'experts sur leurs examens respectifs des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix, qui illustrent bien la contribution de l'UE. Nous attendons avec un intérêt particulier l'examen de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité. Il sera indispensable d'assurer un suivi de ces rapports par des mesures concrètes.

De même, l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les organisations régionales constitue une priorité pour nous. Dans ce contexte, nous nous félicitons d'un point que vous avez vous-même souligné, Madame la Présidente, à savoir les partenariats que nous avons établis, en particulier avec l'Union africaine, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales africaines telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de

l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Lors du dernier sommet Union européenne-Afrique, qui s'est tenu à Bruxelles l'année dernière, l'UE a fermement soutenu les aspirations et l'engagement de l'Afrique en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Afin d'améliorer les capacités de l'Afrique à gérer les crises, nous nous sommes engagés à rendre opérationnel le caractère multidimensionnel de la Force africaine en attente et à reconnaître la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, en tant qu'outil de transition qui complète la Force africaine en attente, améliorant ainsi les capacités de l'UA à répondre rapidement aux crises et à renforcer son système d'alerte rapide à l'échelle du continent. Les progrès sur ce front doivent être salués. Qui plus est, une coopération plus étroite entre l'UA et ses organisations régionales est très précieuse. À cet égard, nous apprécions particulièrement le rôle positif que l'Union africaine a joué dans la crise récente au Burundi en rappelant très clairement les principes de bonne gouvernance et de démocratie énoncés dans la Charte africaine.

Nous avons appuyé les opérations de paix menées par l'Union africaine de multiples façons. En 10 ans, l'Union européenne a versé, depuis 2004, 1,4 milliard d'euros aux opérations de paix de l'Union africaine par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons convenu dernièrement de porter le montant des fonds versés à la Facilité de 750 millions à 900 millions d'euros au cours de la prochaine période triennale en vue de répondre aux crises de plus en plus nombreuses. Cela nous permettra non seulement de poursuivre notre soutien à l'action de la Mission de l'Union africaine en Somalie et au mécanisme de surveillance et de vérification au Soudan du Sud, dirigé par l'IGAD, mais aussi de fournir un financement à la Force multinationale mixte contre Boko Haram et à la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

Mais à long terme, la solution consiste à renforcer les capacités propres de l'Union africaine et à financer l'ensemble. Nous fournissons un appui supplémentaire par le biais du Fonds européen de développement et de l'instrument de stabilité afin de renforcer la viabilité du continent africain à long terme. L'Union européenne a en outre déployé des missions dans le cadre de sa politique commune de sécurité et de défense au Mali, au Niger, en République démocratique du Congo, en Somalie et en République centrafricaine, dans le but exprès de

renforcer les capacités des opérations locales de sécurité afin qu'elles puissent relever les défis auxquels elles se heurtent. Cela comprend la réforme du secteur de la sécurité, la gestion des frontières, la consolidation de la paix, la reconstruction après un conflit et la réconciliation, que nous appuyons en fournissant conseils, mentorat et formation. Là où existent des problèmes de sécurité régionale, comme la piraterie, le trafic et le terrorisme, nous avons adopté une stratégie à l'échelle régionale pour le Sahel, le golfe de Guinée et la Corne de l'Afrique. Là encore, ces démarches s'appuient solidement sur la coopération triangulaire entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU en vue de relever ces défis.

Ce n'est pas qu'en Afrique que l'Union européenne a été active. Nous avons mis en place des partenariats avec d'autres organisations régionales. Au début du mois, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, s'est rendue en Malaisie pour participer au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et pour coprésider la conférence postministérielle UE-ASEAN. À cet égard, je tiens à remercier de nouveau la Malaisie d'avoir bien voulu accueillir ces deux importantes rencontres.

L'Union européenne coopère également étroitement avec l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Tous les États membres de l'Union sont également des États participants de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, et 22 d'entre eux appartiennent à l'OTAN. L'Union européenne coopère étroitement avec l'OTAN à la gestion des crises, aussi bien sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, par exemple au large de la Corne de l'Afrique et dans les Balkans occidentaux. Tout dernièrement, l'accent a été mis, dans notre partenariat avec l'OSCE, sur le conflit en Ukraine, où l'OSCE joue un rôle central et bénéficie du plein soutien de l'Union européenne, notamment dans le cadre de l'appui financier et matériel important de l'Union à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine. Toutefois, le champ de notre partenariat est bien plus large et couvre des questions aussi importantes que l'observation des élections, la maîtrise des armements et la présence multiple de l'OSCE sur le terrain dans l'ensemble de la région européenne. Nous considérons l'OSCE comme un cadre central et fédérateur de dialogue et de renforcement de la confiance dans la crise actuelle de sécurité en Europe. La coopération avec le Conseil de l'Europe est importante aussi dans le contexte du conflit

ukrainien s'agissant de mettre l'accent sur l'appui à la réforme constitutionnelle et judiciaire.

Nous vivons actuellement une situation particulièrement dramatique en Méditerranée, aux frontières mêmes de l'Union européenne, qui illustre particulièrement bien nombre de thèmes débattus aujourd'hui. Depuis la journée du 17 avril, où plus de 800 migrants ont péri au cours d'un même incident tragique, l'Union européenne a adopté un plan complet comportant d'importantes mesures destinées à relever les défis rencontrés en Méditerranée. Relever le défi de la migration est dans l'intérêt commun de tous les pays du pourtour méditerranéen, du Sahel et de l'Afrique de l'Est. C'est non seulement un problème humanitaire, mais aussi un problème politique et de sécurité pour nos États membres et pour l'ensemble de la zone adjacente, qui implique, par conséquent, une action commune avec nos partenaires de l'Union africaine, du Processus de Rabat, du Processus de Khartoum et de la Ligue des États arabes.

La situation actuelle en Méditerranée est un exemple de la façon dont la criminalité internationale organisée est mêlée au trafic de migrants et à la traite des êtres humains ainsi que de la façon dont elle peut déstabiliser toute une région, et compromettre les droits fondamentaux et la vie de milliers de migrants. Face à cette menace, l'Union européenne a décidé en juin de mettre sur pied, en sus des opérations navales Triton et Poséidon commandées par Frontex, une autre opération navale, la Force navale de l'Union européenne en Méditerranée, chargée de perturber les modes de fonctionnement des réseaux de trafiquants et de passeurs. Elle est déjà à pied d'œuvre pour la collecte d'informations et le renseignement sur ces réseaux. Une fois l'autorisation idoine du Conseil obtenue, l'opération pourra perturber activement les activités des trafiquants et des passeurs, dans le plein respect du droit international et du mandat du Conseil de sécurité. Cela se fera aussi en étroite collaboration avec les autorités libyennes en vue de ne pas porter atteinte aux moyens de subsistance légitimes des Libyens. Nous ferons aussi le nécessaire pour que les droits des réfugiés et des migrants soient pleinement protégés, et nous nous félicitons d'avoir établi à cet égard une étroite coopération avec l'ONU, et plus particulièrement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Nombreux sont les migrants qui risquent leur vie en cherchant à rejoindre l'Europe dans une traversée de la Méditerranée déclenchée, souvent, par

le désespoir, la pauvreté, un conflit ou des violations des droits de l'homme, ce qui signifie que nous devons aussi coopérer avec les pays d'origine et de transit et faire davantage pour nous attaquer aux causes profondes de la migration. Nous entendons le faire en étroite collaboration avec les organisations régionales concernées. Les 11 et 12 novembre, nous organisons une conférence avec les partenaires africains à La Valette pour mettre sur pied une vision commune et convenir d'une action commune sur la migration afin de faire face au problème de la migration en Méditerranée. Une réunion de haut niveau sur l'itinéraire des Balkans occidentaux est également envisagée.

En outre, l'Union européenne appuie les cadres de coopération régionale sous-jacents, tels que les processus de Rabat et de Khartoum, et fournit un appui accru à la gestion des frontières dans toute l'Afrique et plus largement encore, notamment par le biais des missions effectuées dans le cadre de notre politique commune de défense et de sécurité, comme par exemple au Niger. L'Union européenne appuie aussi le développement des capacités dans la gestion des retours et de la migration, notamment au niveau régional en Afrique de l'Ouest. Mais par-dessus tout, nous cherchons à nous attaquer aux causes profondes de la migration et, là où nous le pourrions, à appuyer les efforts locaux de lutte contre les conflits et contre les violations de droits de l'homme et pour l'amélioration des conditions socioéconomiques dans les pays d'origine afin que les populations ne se sentent plus forcées de fuir leur propre pays.

Enfin, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier de votre attention et de l'occasion que vous nous avez donnée de contribuer au présent débat sous l'angle de l'Union européenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ayebare.

M. Ayebare (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous remercier d'avoir convoqué cet important débat du Conseil de sécurité à l'heure où l'on prend de plus en plus conscience du rôle crucial des organisations régionales face à l'évolution de la dynamique des conflits et des menaces qui pèsent sur la sécurité. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et de son appui déterminé au partenariat de l'Union africaine (UA) avec l'ONU.

Les problématiques de paix et de sécurité restent les problèmes les plus pressants parmi les multiples

défis que doit relever l'Afrique. Au cours des deux dernières décennies, le continent a été en butte à une nouvelle série de menaces, allant des conflits et de la violence entre États liés à la gouvernance au terrorisme et à la criminalité transnationale, en passant par la piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, les différends frontaliers et les effets des changements climatiques, ainsi que la dégradation de l'environnement. Pour faire face à ces défis, des efforts acharnés ont été déployés pour renforcer les capacités de l'Union africaine afin de lui permettre d'adapter sa réponse à la nature sans cesse changeante des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Avec l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en 2003, la réponse apportée face aux conflits et aux menaces s'est grandement améliorée. La coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est d'une importance cruciale à cet égard.

Outre le Conseil de paix et de sécurité, d'autres piliers de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine existent déjà, comme par exemple le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la Force africaine en attente et le Fonds africain pour la paix. Il me plaît d'indiquer que quatre piliers de l'Architecture de paix et de sécurité sont donc en place et que les efforts pour opérationnaliser la Force africaine en attente se poursuivent et devraient aboutir d'ici à la fin de cette année. Un exercice du nom de code « Amani Africa II » devrait avoir lieu en Afrique du Sud du 19 octobre au 7 novembre pour confirmer la pleine capacité opérationnelle de la Force africaine en attente et ses capacités de déploiement rapide.

Les enseignements tirés des opérations de paix au Mali et en République centrafricaine ont conduit à la création de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), qui permettra d'améliorer sensiblement la rapidité et la robustesse de notre intervention en cas de crise. La CARIC a été déclarée opérationnelle dès janvier 2014 et les États membres de l'Union africaine ont transmis l'autorisation de mise en service au Conseil de paix et de sécurité. Le fonctionnement de la CARIC ne va en rien nuire à la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente.

De 2013 à 2015, entre 30 000 et 40 000 personnels en uniforme étaient déployés en moyenne annuellement dans des opérations africaines d'appui à la paix. De plus, l'Afrique a fourni du personnel pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies, avec un

chiffre qui est passé de 10 000 membres des contingents en 2003 à plus de 35 000 en 2014, déployés en majorité sur le continent africain.

Depuis 2002, l'Union africaine a déployé un certain nombre d'opérations d'appui à la paix en réponse à des situations de conflit sur le continent, notamment au Burundi, au Darfour, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie. Les efforts de stabilisation menés par ces missions et les sacrifices consentis par leur personnel ont grandement débroussaillé la voie et facilité la tâche des missions des Nations Unies qui ont pris le relais par la suite. Dans le cas de la Somalie, notre action à l'appui du Gouvernement fédéral a permis de redonner espoir à la population tandis que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) continue d'étendre et de consolider les zones libérées. Je saisis cette occasion pour remercier nos partenaires, entre autres l'ONU, l'Union européenne, qui ont veillé à ce que l'AMISOM soit efficace.

Je voudrais évoquer la coopération avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux dans la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique. Depuis la signature du mémorandum d'accord entre les communautés économiques régionales et l'Union africaine, en 2008, beaucoup a été accompli en matière de coordination des opérations de maintien de la paix et des initiatives de prévention, telles que les missions d'observation électorale conjointes, les missions diplomatiques et la collaboration de secrétariat à secrétariat.

Toutefois l'expérience de ces dernières années a largement montré que l'un des plus grands obstacles auxquels se heurtent l'Union africaine et les mécanismes régionaux est la question de la souplesse, de la viabilité et de la prévisibilité des sources de financement de leurs efforts de paix. C'est pourquoi il est capital de trouver d'urgence une solution appropriée à ce problème, en tenant compte du fait que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. L'Union africaine s'efforce pour sa part de persuader ses États membres d'accroître leurs contributions, afin que l'appui extérieur, y compris celui de l'ONU et de nos partenaires, soit véritablement complémentaire.

Dans ce contexte, l'Union africaine se félicite du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), présidé par S. E. M. José Ramos-Horta du Timor Leste, et attend avec intérêt son examen officiel et approfondi

à la fois par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité durant la soixante-dixième session à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés. Tout d'abord, je tiens à transmettre les remerciements du Mouvement des pays non alignés au Nigéria pour avoir convoqué le présent débat public et préparé la notion de réflexion (S/2015/599, annexe) fort utile dans l'optique de cette séance importante. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé.

Le Mouvement des pays non alignés souligne le rôle important que les organisations, accords et organismes régionaux et sous-régionaux regroupant des pays non alignés et d'autres pays en développement peuvent jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité au niveau régional ainsi que dans le développement socioéconomique grâce à la coopération entre pays d'une même région. Nous avons toujours insisté sur l'importance des synergies entre les différentes initiatives régionales et sous-régionales pour garantir la complémentarité et l'utilité de chaque processus dans la réalisation des objectifs communs, tels que la stabilité politique, la croissance économique et le développement socioculturel.

Le Mouvement des pays non alignés appelle à l'intensification du processus de consultation, de coopération et de coordination entre l'ONU et les organisations, accords et organismes régionaux et sous-régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, y compris pour ce qui concerne leur mandat, leur champ d'action et leur composition, compte tenu de l'utilité de cette démarche qui peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la volonté de l'ONU de consolider ses liens et sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Le Mouvement des pays non alignés appuie également la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix et insiste sur l'importance de mettre en œuvre, dans tous les domaines pertinents, le Programme décennal de renforcement des capacités et le Plan d'action commun à court, moyen et long terme relatif à l'appui apporté à

l'Union africaine par l'ONU en matière de maintien de la paix.

Le Mouvement des pays non aligné prend note du rapport établi par le Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine ainsi que du rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies, et recommande l'instauration d'un véritable partenariat entre l'ONU et l'Union africaine afin d'améliorer la planification, le déploiement et la gestion des opérations de maintien de la paix africaines.

Le Mouvement des pays non alignés salue l'adoption de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les efforts de la communauté internationale dans le but de mobiliser les ressources et l'assistance nécessaires pour aider les États de la région à faire face à la situation complexe sur le plan sécuritaire, politique et humanitaire complexes. Nous soulignons que la Stratégie doit être mise en œuvre en coopération étroite avec les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi qu'avec l'Union africaine, la Communauté économiques des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des États sahélo-sahariens et l'Union du Maghreb arabe.

La paix et le développement se renforçant l'un l'autre et compte tenu de la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mouvement des pays non alignés invite la communauté internationale à renouveler son engagement envers ce programme et d'autres initiatives connexes concernant l'Afrique, tout en notant ici les efforts déployés par l'Union africaine et d'autres communautés économiques régionales en matière d'intégration économique.

Le Mouvement des pays non alignés appelle également l'attention sur les efforts menés aux niveaux international, régional et national en faveur du désarmement nucléaire. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des efforts de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), notamment l'adoption d'une déclaration spéciale sur le désarmement nucléaire à l'occasion de son deuxième sommet, tenu à La Havane (Cuba) les 28 et 29 janvier 2014. Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de la CELAC en tant qu'acteur international et régional et comme artisan de la poursuite de l'intégration de la région dans la sphère internationale.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite également de l'entrée en vigueur du traité constitutif de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), qui contribue à l'intégration culturelle, sociale, économique et politique de la région, ainsi que de l'octroi à l'UNASUR, à partir de 2011, du statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Le Mouvement note également l'importance du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, seule enceinte commune à l'Asie de l'Est et à l'Amérique latine destinée à renforcer l'entente et la confiance mutuelles et à consolider les liens et le dialogue politiques, économiques, sociaux et culturels.

Nous appuyons les efforts que continuent de déployer les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les engagements qu'ils prennent en vue de faire progresser et de renforcer le processus de construction de l'ASEAN et de maintenir et accentuer le caractère central de l'ASEAN dans l'évolution de l'architecture régionale, de façon à mieux agir face aux défis et à la dynamique de développement mondiale, dans l'objectif du maintien et de la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région. Nous notons également les efforts entrepris

par l'ASEAN aux fins de mettre au point la Vision de l'ASEAN pour l'après-2015 en vue de son adoption par les dirigeants de l'Association d'ici la fin de 2015.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite également de la tenue des deuxième et troisième Sommets Amérique du Sud-Afrique des chefs d'État et de gouvernement, tenus respectivement sur l'île Margarita, en République bolivarienne du Venezuela, les 26 et 27 septembre 2009, et à Malabo en février 2013, en ce qu'ils sont une expression du renforcement de l'amitié, de la solidarité et de la coopération Sud-Sud entre les deux régions.

En conclusion, le Mouvement des pays non alignés est convaincu que ce type de coopération entre régions peut conduire à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement économique et social.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.